MUNICIPALITE

PREAVIS N° 32/2023
AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'005'000.-- pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Ma. 21 novembre 2023 à 18h30	HDV salle 6
COFI - Finances	Me 8 novembre 2023 à 18h15	Salle CC
ComEn^2 - Environnement et énergie	Je 9 novembre 2023 à **19h00**	HDV salle 6

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU PRÉAVIS 4

2. GESTION DES FORÊTS VEVEYSANNES 4

3. LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 5

4. LES FORÊTS VEVEYSANNES (TERRITORIALES ET EXTRATERRITORIALES) 6

4.1 ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ ET HISTORIQUE 7

4.2 CONCEPTION DES FORÊTS VEVEYSANNES 7

5. OBJECTIFS SYLVICOLES DU PRÉAVIS 8

5.1 PRIORISATION DES INTERVENTIONS 8

5.2 INTERVENTIONS À RÉALISER 9

5.3 INTERVENTION PAR SITE 9

5.4 BILAN FINANCIER 10

5.5 DÉTAILS DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES 11

6. ENTRETIEN DES OUVRAGES FORESTIERS 11

7. COMMUNICATION 13

8. BUT ET HORIZON 15

8.1 RECOMANDATIONS 15

9. ASPECTS FINANCIERS 16

9.1 RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES 16

9.2 SUBVENTIONS 16

9.3 FINANCEMENT 16

9.4 AMORTISSEMENTS 16

10. CONCLUSIONS 17

LEXIQUE

PDF Est	:	Plan Directeur Forestier de l'Est vaudois
PGF	:	Plan de Gestion Forestier du triage de la Veveyse
TRA	:	Service des travaux publics, espaces verts et entretien
WSL	:	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
SUBMONTAGNARD	:	Un milieu naturel situé en altitude, mais qui ne présente pas les caractéristiques typiques d'un environnement montagnard
Collinéen	:	Premier étage de végétation
Triage forestier	:	Subdivision d'un arrondissement forestier
Groupement forestier	:	Association de propriétaires gérant leur forêt en commun

Vevey, le 30 octobre 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande d'un crédit-cadre de Fr. 1'005'000.- TTC afin de financer les travaux d'entretien sylvicole et les travaux d'entretien des infrastructures forestières ayant un caractère d'investissement ainsi que la communication qui accompagnera ces travaux d'investissement pour une période de 10 ans.

Les travaux d'entretien sylvicole ont été déterminés dans un programme d'interventions, en tenant compte des lignes directrices du Plan Directeur Forestier de l'Est vaudois (PDF Est, 2015) et du Plan de Gestion Forestière du triage de la Veveyse (PGF, 2021). Ces travaux et leurs coûts ont été établis par un bureau d'ingénieur forestier, à la demande du service des Travaux publics, espaces verts et entretien en novembre 2022.
Le but étant de prioriser les interventions, de rationaliser ces dernières, mais également leurs coûts. La Ville de Vevey pourra ainsi être éligible à l'obtention de subventions cantonales prévues à cet effet.

2. GESTION DES FORÊTS VEVEYSANNES

La gestion des forêts appartenant à la Ville de Vevey est supervisée par le service des Travaux publics, espaces verts et entretien, tout particulièrement par le secteur des espaces verts. Ces travaux sont effectués en collaboration avec le garde forestier et le Groupement forestier de la Veveyse dont la Ville de Vevey fait partie.

En tant que collaborateur engagé par le Groupement forestier de la Veveyse et effectuant des tâches étatiques, le garde forestier assume le rôle de surveillant des forêts d'un triage, ainsi que de l'organisation et de l'exécution des travaux qui lui sont confiés par le canton, les propriétaires ou un groupement forestier.

Le Groupement forestier de la Veveyse a été créé en 2008 sous l'impulsion du service forestier cantonal, ainsi que par les communes du triage Blonay, St-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz et Vevey.
Les buts et principes de ce groupement sont de favoriser une gestion optimale des forêts situées sur les territoires des communes membres en respectant la loi fédérale sur les forêts. Procurer à ses membres les services d'un personnel forestier qualifié. Promouvoir l'utilisation du bois des forêts sous toutes ses formes (bois de construction, bois-énergie, bois d'industrie) en cherchant à rentabiliser au mieux la production du groupement.

La Ville de Vevey, en tant que propriétaire et membre du Groupement forestier de la Veveyse, jouit pleinement de cette collaboration pour l'exécution des travaux forestiers. Cette manière de procéder permet à la Ville d'entreprendre des réflexions forestières accrues en collaboration directe avec l'organisme octroyant les autorisations de coupes et des travaux forestiers, mais permet également de garantir une bonne utilisation du bois extrait des forêts territoriales et extraterritoriales.

3. LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

La gestion forestière est cadrée par les objectifs fixés par le PDF Est et par le PGF. Ceux-ci déterminent les fonctions forestières prépondérantes par secteur et les objectifs de gestion. Ils fixent également la possibilité de coupes sur une période donnée. Les points déterminants qui concernent les propriétés forestières de la Ville de Vevey sont évoqués ci-dessous.

Plan Directeur Forestier de l'Est vaudois

Ce document définit les grandes lignes de la gestion au niveau d'une région, en l'occurrence dans le périmètre Riviera-Chablais-Pays-d'Enhaut, à savoir :

- De manière générale, la gestion des forêts doit être multifonctionnelle, avec toutefois la définition d'objectifs prépondérants selon les enjeux identifiés.
- Sur les propriétés de Vevey, la fonction prépondérante est celle des forêts protectrices (Vallon de la Veveyse), avec des objectifs secondaires en faveur de la biodiversité et partiellement de valorisation ligneuse. En zone urbaine, les objectifs visent essentiellement les valeurs naturelles et paysagères.
- Identification des infrastructures d'accueil et des périmètres pour privilégier les loisirs en forêt.
- Indépendamment des objectifs sylvicoles, les propriétaires d'infrastructures doivent garantir la sécurité vis-à-vis du risque de chutes d'arbres en forêt (domaine public, chemins et sentiers aménagés, etc.), conformément à la législation forestière vaudoise art. 41 LvLFo.

Plan de Gestion Forestier du triage de la Veveyse 2021

Le PGF de la Veveyse précise les lignes directrices du PDF Est en objectifs et mesures, à l'échelle du triage forestier et de la propriété. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Possibilité de coupe de 150 m^3/an pour la période 2021-2035.
- Entretien prioritaire des forêts protectrices du vallon de la Veveyse.
- Valorisation des sites biologiques dignes d'intérêt (notamment arbres-habitats, mesures en faveur d'espèces protégées, etc.).
- Canalisation des zones d'accueil existantes (La Veyre) et complément des infrastructures existantes.

4. LES FORÊTS VEVEYSANNES (TERRITORIALES ET EXTRATERRITORIALES)

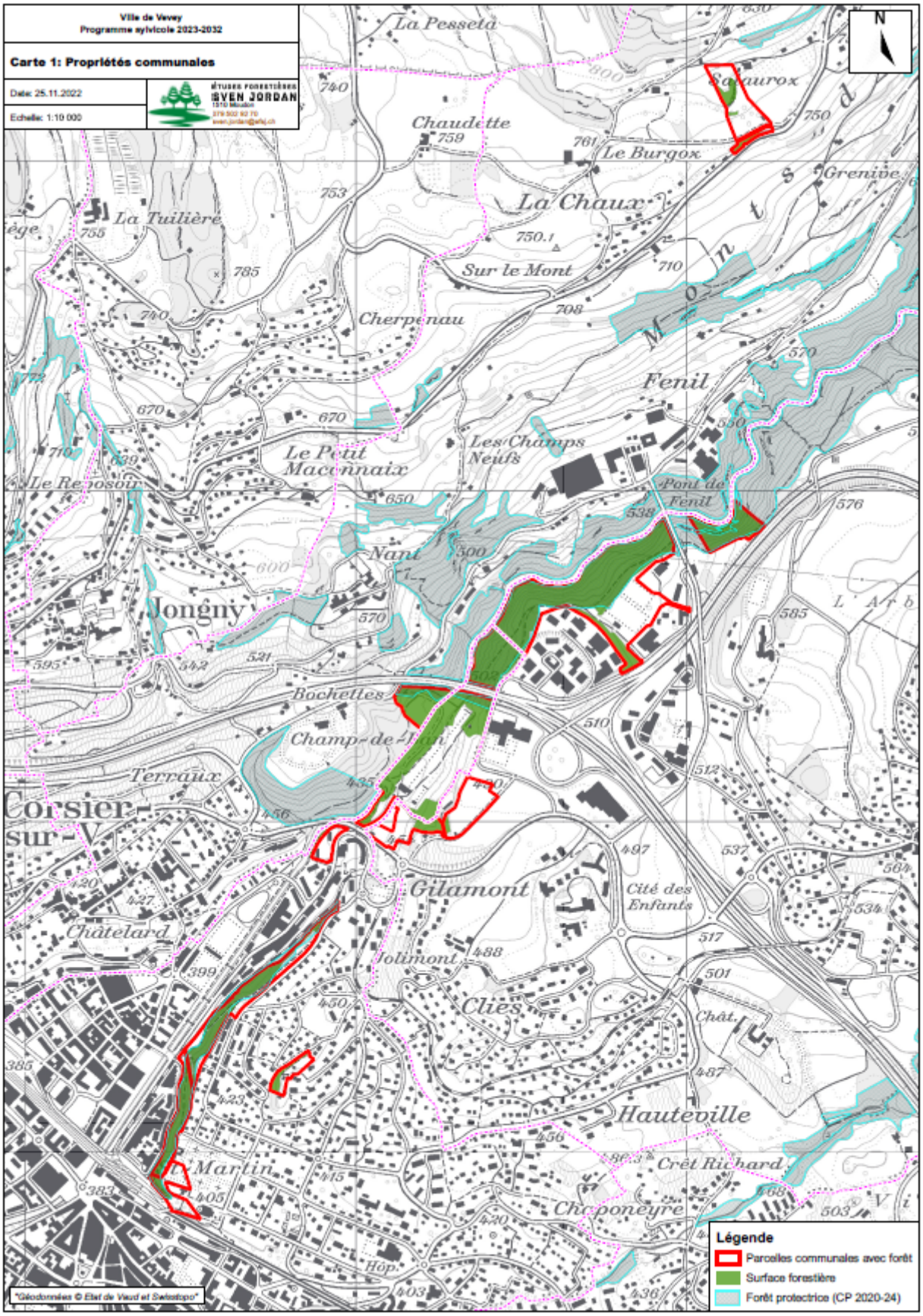

4.1 ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ ET HISTORIQUE

La commune de Vevey possède au total 13 parcelles partiellement ou entièrement boisées. La surface forestière couvre un total d'environ 19 ha. Moins de la moitié de la surface des propriétés communales se trouve sur son territoire (8,7 ha). Le reste des propriétés se situent sur les communes de Blonay-St-Légier (8,8 ha) et de Corsier-sur-Vevey (1,8 ha). En dehors de la forêt des Bosquets, essentiellement communale, il n'y a pas de gros massifs forestiers sur le territoire communal. La majorité des forêts sont encaissées dans le vallon de la Veveyse, et elles jouent un rôle important de protection contre les dangers naturels.

Historique

Décembre 1999 - Tempêtes Lothar et Martin

Entre les 25 et 28 décembre 1999, les tempêtes Lothar puis Martin sèment la destruction dans toute l'Europe. Les vents violents provoquent d'importants dégâts matériels et de nombreux morts. La Suisse paie un lourd tribut en pertes humaines et dégâts matériels. La forêt en particulier a souffert : au total, près de 12.7 millions de m^3 ont été renversés. Le marché du bois, déjà vacillant, ne s'est jamais remis de la venue massive de bois provenant de toute l'Europe.

Été 2003 - Sécheresse et records de chaleur

Le manque d'eau depuis le printemps et les chaleurs caniculaires de l'été 2003 achèvent des peuplements fragilisés par les tempêtes de 1999. La prolifération du bostryche anéantit les peuplements d'épicéas. Les exploitations forcées ont également touché la commune.

Printemps 2014 - Coupe de sécurité aux Bosquets

Afin de garantir la sécurité de la ligne Vevey-Blonay, les Transports Montreux-Vevey-Riviera SA et la Ville de Vevey ont procédé à d'importants travaux d'abattage. Près de 300 arbres (300 m^3 de bois) ont été coupés. Ces travaux nécessaires ont eu un impact visuel considérable sur ce petit massif urbain.

Hiver 2021 et hiver 2022 - Coupe d'entretien à la Veyre

Deux coupes d'entretien d'une centaine de mètres cubes chacune ont été réalisées à l'aval des terrains de football de La Veyre. Ces exploitations ont eu pour but de supprimer les arbres dépérissants et instables et de mettre en lumière le rajeunissement en place.

4.2 CONCEPTION DES FORÊTS VEVEYSANNES

Environ 87% des forêts veveysannes se situent à une altitude inférieure à 500 m. Cela implique généralement des hivers doux, sans parler de la proximité du lac Léman qui adoucit également l'atmosphère. Les risques de neige lourde et de gel tardif restent possibles, pouvant causer, certaines années, des dégâts dans les peuplements feuillus.

La station forestière la plus représentée est la Hêtraie à aspérule (44%) correspondant à la hêtraie moyenne typique du Plateau. Les Hêtraies à pulmonaire (35%) et à gouet (9%) se situent dans des zones plus fraîches. Les 12% restant n'ont pas été déterminé. L'inventaire ayant été réalisé par échantillonnage.

La capacité de production est médiocre pour ce type d'association, soit 6.6 m^3/ha/an. Cet accroissement est limité en raison de la composition des peuplements et des sols pentus, peu favorables à l'établissement d'une futaie régulière.

Associations végétales	Description
Hêtraie à aspérule	- Très large amplitude, sur des sols morainiques - Productivité élevée - Peuplement avec forte prédominance du hêtre, avec accompagnement résineux. Rajeunissement du hêtre
Hêtraie à pulmonaire	- Sur sol avec présence de calcaire à faible profondeur, en situation de talus - Productivité bonne - Peuplement avec prédominance feuillue
Hêtraie à gouet	- Située dans des cuvettes, bas de talus ou zones hygrophiles - Productivité bonne - Peuplement avec prédominance de hêtres, accompagné de frênes et d'érables sycomores

Adaptations climatiques

Les changements climatiques influencent et vont influencer à l'avenir les stations forestières et les espèces présentes sur le territoire veveysan. Selon les modélisations de l'application « Tree App », développée conjointement par le WSL et l'Office fédéral de l'environnement, une partie des hêtraies de l'étage « submontagnard » située aux Bosquets devrait évoluer en forêt de feuillus mélangés de l'étage collinéen avec pour conséquence une forte diminution du hêtre au profit d'essence comme le chêne sessile, le tilleul à petites feuilles ou le charme. Les forêts propriétés de la Ville de Vevey ont comme fonction prépondérante la protection contre les dangers naturels, il est essentiel d'adapter le mélange d'essences pour éviter tout déficit de protection dans les années futures. L'adaptation se fera en collaboration avec le garde forestier qui représente le canton de Vaud. Avec cette adaptation des essences, un suivi continu les premières années est nécessaire, afin de limiter les essences invasives. Cette tâche sera entreprise par le secteur des Espaces verts de la Ville.

5. OBJECTIFS SYLVICOLES DU PRÉAVIS

L'objectif de ce préavis est de garantir une enveloppe budgétaire suffisante sur une période de 10 ans**,** afin de permettre l'entretien des forêts, en particulier celles à vocation sécuritaire et de protection physique, en priorité absolue. En effet, travailler dans le cadre d'un programme sylvicole pluriannuel permettrait de mieux planifier les travaux d'investissement et de sortir d'un principe d'intervention uniquement à but sécuritaire, qui est pour la plupart des interventions non subventionnables en forêt protectrice. Le solde déficitaire, à la charge de la commune, s'en trouverait dès lors diminué.

5.1 PRIORISATION DES INTERVENTIONS

La définition des interventions tient compte des critères suivants :

1. Sécurisation d'infrastructures et de zones fréquentées
2. État sylvicole (forêt protectrice)
3. Coûts des travaux
4. Potentiel pour des mesures de biodiversité

Ces critères ont été pris en compte dans la définition du programme. Ce dernier doit permettre de répartir les travaux sur une période de 10 ans. De ce fait, et afin d'équilibrer le volume de travail ainsi que le flux financier, les années d'interventions ont parfois été reportées par rapport au degré d'urgence.

Il est important de soulever que la possibilité de coupe, définie dans le plan de gestion, est une moyenne annuelle idéale et une limite à ne pas dépasser afin d'atteindre un état sylvicole le plus proche possible d'un optimum durable.
Les interventions choisies visent en moyenne une exploitation de 145 m^3/an, soit 1'450 m^3 sur 10 ans (correspondant au droit de coupe de la Ville de Vevey, selon PGF page 110, « 22.1 - Synthèse des objectifs de gestion »). Le solde de 50 m^3 sur la période de 10 ans, par rapport à la possibilité de coupe autorisée, sert de réserve en cas de chablis (tempêtes, etc.) ou de coupes sécuritaires (chalarose du frêne, entretien de sentiers, etc.). Il n'est donc pas pris en compte dans le programme présenté.

5.2 INTERVENTIONS À RÉALISER

Une visite de terrain, au cours de l'été 2022, a permis de visualiser l'état des peuplements. Les types d'intervention sont les suivants :

Types d'interventions	
Soins culturaux	Travaux au sein des jeunes peuplements pour structurer la forêt de demain, notamment en favorisant les essences d'avenir et pour assurer la stabilité des peuplements.
Éclaircies de perchis	Travaux de desserrage de peuplements très denses et avec peu de bois valorisable. L'objectif est de donner toutes les chances aux arbres d'avenir.
Éclaircies normales	Travaux d'éclaircie permettant de valoriser les bois et d'augmenter le potentiel de croissance des arbres restants.
Mises en lumière	Travaux dans les peuplements qui sont à maturité et qui visent à introduire la phase de régénération naturelle en amenant de la lumière au sol. Le taux de coupe est beaucoup plus important que dans une éclaircie normale.
Travaux de biodiversité	Travaux en faveur de la biodiversité en forêt, en faveur du lucane cerf-volant et de la structuration d'une lisière étagée. Des mesures ponctuelles supplémentaires sont à étudier au cas par cas (ex. lucane aux Bosquets, etc.).

Les cartes présentes dans le programme sylvicole illustrent tous les périmètres d'intervention pris en compte dans le programme. La moyenne des volumes de coupe est de 145 m^3/an, mais varie d'une année à l'autre, dans une fourchette de 100 à 200 m^3 environ.

Il est essentiel de préciser que le programme ne tient pas compte des budgets financiers effectifs ni d'autres contraintes ou enjeux qui pourraient influer sur l'emprise ou le phasage des travaux.

5.3 INTERVENTION PAR SITE

Le tableau ci-après liste l'intégralité des interventions prises en compte dans le programme, et fait figurer le volume de coupe estimé, l'emprise des travaux ainsi que l'année d'exécution intentionnelle. Toutes ces estimations sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions prises sur le terrain au moment des martelages. Il s'agit donc d'un programme intentionnel.
Les interventions que vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, en gras et avec un N° ID rouge, correspondent à des travaux à caractère sécuritaire en raison de la proximité immédiate d'infrastructures urbaines ou d'accueil en forêt.

Situation des parcelles communales	
1-7-8-12-14	Forêts à proximité du terrain de football de la Veyre-d'En-Haut
6-10	À proximité de la piste finlandaise - Zone industrielle de la Veyre-d'En-Haut
2-5-16	Forêt des Bosquets
3-4	Stand de tir de Gilamont
9	Colline des sept ans
13	Sous le tennis de St-Légier - Cabane du moutonnier
11	Salauroz - Espace scolaire projeté
15	Pont de Fenil

ID	Intervention	Débardage	Volume m³	Surface m²	Urgence	Année
1	**Éclaircie de perchis**	**Tracteur**	**50**	**6'131**	**2**	**2023**
2	**Mise en lumière**	**Hélicoptère**	**400**	**25'846**	**1**	**2024**
3	Mise en lumière	Tracteur	100	3'277	3	2025
4	Travaux BIODIV, lucane	-	25	1'038	5	2025
5	**Soins culturaux**	**-**	**25**	**4'786**	**2**	**2025**
6	**Éclaircie normale**	**Tracteur**	**200**	**17'615**	**2**	**2026**
7	**Soins culturaux**	**-**	**25**	**13'267**	**4**	**2026**
8	**Mise en lumière**	**Tracteur/Hélicoptère**	**100**	**5'540**	**3**	**2027**
9	Éclaircie normale	Tracteur	75	21'141	3	2028
16	**Soins culturaux**	**-**	**25**	**30'632**	**5**	**2028**
10	Mise en lumière	Hélicoptère	50	6'552	4	2029
11	Travaux BIODIV, lisière	Tracteur	50	2'727	5	2029
12	**Mise en lumière**	**Câblage**	**100**	**6'423**	**3**	**2030**
13	Éclaircie normale	Tracteur	50	7'907	4	2031
14	Mise en lumière	Tracteur	75	4'466	4	2031
15	Mise en lumière	Hélicoptère	100	6'232	5	2032
	TOTAL		**1'450**	**144'975**		
	Moyenne annuelle		*145*	*m³/an*		

5.4 BILAN FINANCIER

Afin d'évaluer l'impact financier des travaux, les critères suivants sont pris en considération :

- Moyenne des coûts des travaux, compte tenu des moyens d'exécution et de la difficulté du terrain. Les contraintes supplémentaires, telles que la sécurité, pour exemple les Bosquets, alourdissent les coûts. Il s'agit là de valeur d'expérience.
- En tenant compte d'une proportion de 95% de feuillus valorisables sous forme de bois d'énergie, il faut compter une recette moyenne de 55 Fr./m³.
- Les subventions en forêt protectrice sont calculées sur la base des directives cantonales. De manière générale, en forêt publique, 20% du déficit admis est à la charge du propriétaire.
- Les subventions de travaux en faveur de la biodiversité en forêt varient en fonction des mesures réalisées. Celles en faveur d'espèces prioritaires (lucane cerf-volant) bénéficient d'un taux de 70% des coûts effectifs.
  Les interventions pour structurer une lisière étagée sont subventionnées par forfait, à raison de 7'000 Fr./ha pour une première intervention.

À noter que les interventions N°s 9 et 13 sont situées hors forêt protectrice et ne bénéficient donc pas de subventions.

5.5 DÉTAILS DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Année	ID	COUTS			RECETTES Fr.	Subventions Fr. DGE-FORET		Solde financier Fr.	*Sous-total par an*
		Exploitation Fr./m³	Soins Fr./m²	TOTAL Fr.		Frais effectifs	Grille forfaitaire		
2023	1	300		15'000	2'750		2'800	- 9'450	*-9'450*
2024	2	600		240'000	22'000	174'400		-43'600	*-43'600*
2025	3	150		15'000	5'500	3'500	5'600	-3'900	*-13'782*
	4	200		5'000	-			-1'500	
	5	50	2	10'822	-		2'440	-8'382	
2026	6	100		20'000	11'000		11'200	2'200	*-20'769*
	7	50	2	27'784	-		4'815	-22'969	
2027	8	200		20'000	5'500		9'600	-4'900	*-4'900*
2028	9	100		7'500	4'125		-	-3'375	*-56'212*
	16	50	2	62'514	-		9'677	-52'837	
2029	10	350		17'500	2'750		4'800	-9'950	*-15'291*
	11	200		10'000	2'750		1'909	-5'341	
2030	12	150		15'000	5'500		8'000	-1'500	*-1'500*
2031	13	150		7'500	2'750		-	-4'750	*-7'675*
	14	150		11'250	4'125		4'200	-2'925	
2032	15	450		45'000	5'500		9'600	-29'900	*-29'900*
Divers et imprévus 2023-2032				70'130					
			TOTAL	**600'000**	**74'250**	**177'900**	**74'641**	**-203'079**	
			Moyenne Fr./an	*60'000*	*7'425*	*25'254*		*-20'308*	

En cas de travaux supplémentaires ou plus conséquents, il faudra ajouter un montant de réserve d'environ Fr. 20'000.- en plus du volume en réserve de 50 m³ qui n'est pas pris en compte.

L'investissement financier (fond de caisse) peut ainsi être arrondi à Fr. 550'000.- HT sur une période de 10 ans. En tenant compte de la TVA et de l'augmentation des carburants et d'autres matériaux (inflation, etc.), le montant TTC d'investissement se monte ainsi à **Fr. 600'000.-** pour tout ce qui est des coupes brutes, soit 60'000 Fr./an.

Selon le tableau présenté, nous nous retrouvons avec un solde financier négatif d'environ Fr. 203'000.- HT sur 10 ans. Le résultat reflète des conditions difficiles de gestion en raison de la topographie (Vallon de la Veveyse) et de la forte urbanisation (Les Bosquets en particulier) qui compliquent les moyens d'exploiter les forêts et les impératifs sécuritaires. Le fait de travailler dans le cadre d'un programme sylvicole permet de mieux planifier les travaux, et de sortir d'un principe d'intervention uniquement, et qui est, dès lors, non subventionnable.

En tenant compte des éléments ci-dessus, nous pouvons évaluer le solde déficitaire entre **Fr. 250'000.- et Fr. 300'000.-** TTC sur une période de 10 ans.

6. ENTRETIEN DES OUVRAGES FORESTIERS

La Ville de Vevey compte plusieurs cheminements forestiers sur son territoire. L'un d'entre eux est balisé comme chemin de randonnée pédestre.

Depuis de nombreuses années, la Direction Générale de l'Environnement (DGE), via l'inspection cantonale des forêts, a subventionné des ouvrages de protection visant à se prémunir contre les

dangers naturels. Plusieurs maîtres d'œuvre réalisent ces ouvrages (les communes, les services publics, les privés, les compagnies de chemin de fer, etc.). De ce fait, la Ville de Vevey fait donc partie intégrante de ces maîtres d'ouvrage qui se doit d'en assurer le contrôle périodique et l'entretien.

L'ensemble des chemins nécessitent un entretien constant. La piste finlandaise, notamment sa partie supérieure, devra être renouvelée de manière importante. Le couvert situé le long de la boucle de cette section devra être rénové par un abri plus important, qui sera une vraie plus-value et répondra au besoin de la population. Celui-ci sera agrémenté de tables d'accueil pour le bien-être du public.

Le service des Travaux publics, espaces verts et entretien propose de rénover et d'entretenir les ouvrages déjà en place. Le service propose également d'apporter des améliorations à ces aménagements et de compléter le catalogue des prestations actuelles par le biais de mobilier forestier, du réaménagement de cheminement, de stabilisation des terrains et de l'amélioration des lieux de rencontre et d'accueil en forêt.
Dans la mesure du possible, le bois prélevé dans les forêts veveysannes servira à la construction des installations forestières. L'essentiel des travaux envisagés sera exécuté par le secteur des espaces verts afin de limiter les coûts liés à la main-d'œuvre.

Lieu	Aménagement	Carte	Commentaire
Chemins de La Tour Carrée	- Barriérage - Mobilier forestier	1.1 Couche Tour-Carrée-Bosquets	Uniquement remise en état à la suite des travaux de coupe
Chemins des Bosquets	- Barriérage - Mobilier forestier	1.1 Couche Tour-Carrée-Bosquets	Uniquement remise en état à la suite des travaux de coupe
Chemin des Pêcheurs	- Barriérage - Mobilier forestier	1.1 Chemin des Pêcheurs	Rénovation, création et entretien
Ancien Stand – Jusqu'à la boucle de la piste finlandaise	- Caisson végétalisé - Passerelle - Barriérage - Talutage - Mobilier forestier - Étang	1.1 Forêt des Toveires la Veyre	Rénovation, création et entretien
Boucle de la piste finlandaise	- Couvert d'accueil en forêt - Support sportif - Chemin d'accès - Mobilier forestier	1.1 Forêt des Toveires la Veyre	Rénovation, création et entretien
Boucle de la piste finlandaise – Pont de Fenil	- Caisson - Barriérage - Talutage - Mobilier forestier - Étang	1.1 Forêt des Toveires la Veyre	Rénovation, création et entretien

Annexe - 1.1 Explication photographique des installations forestières

L'ensemble de ces travaux demanderaient un entretien continu, afin de maintenir un accès sécurisé aux forêts d'accueil. Dès lors, un budget sur 10 ans est également nécessaire, afin d'entretenir ces chemins et ces installations, telles que des plaquettes de bois, matériaux nécessaires à la réfection des barrières de sécurisation, suivi des caissons, etc.

L'ensemble de ces coûts se diviseraient de la manière suivante :

Prestations	Coûts des prestations en Fr.
Couvert d'accueil et cheminements d'accès	60'000.00
Renouvellement des cheminements	50'000.00
Mobilier forestier	20'000.00
Entretien total sur les 10 ans	80'000.00
Coût total	**210'000.00**
Division sur 10 ans	21'000.00/an

7. COMMUNICATION

Au vu du sujet très sensible et quasi émotionnel pour un grand nombre de citoyennes et citoyens, il est primordial de communiquer de façon claire, simple et ludique. En effet, la communication liée à ce projet doit permettre de rassurer la population ainsi que d'éviter un nombre trop important d'interrogations sur le projet et son déroulement.
La planification de la communication est prévue tout au long du projet, à savoir de la fin 2023 jusqu'à la phase finale prévue en 2032.

Afin de mener un programme de communication professionnelle, le service des Travaux publics, espaces verts et entretien souhaite mandater la société Plates-Bandes communication Sàrl pour le suivi global de la communication pour un budget total de Fr. 64'232.- sur 10 ans. En effet, un projet aussi sensible doit être suivi de façon professionnelle afin de ménager la sensibilité des citoyennes et citoyens sur la question de la coupe d'arbres, en collaboration avec le service des Travaux publics, espaces verts et entretien ainsi qu'avec le Bureau de la communication et le Groupement forestier de la Veveyse.

Planification de la communication

- Période de démarrage - Fin 2023 jusqu'au printemps 2024 : mise en place du dispositif de communication en vue du lancement de l'information à l'approche des premières interventions.
- Dès l'été 2024 et jusqu'en 2032 : mise à jour régulière du dispositif et renforcement de la communication lors des six moments annoncés de coupes ou d'interventions d'importance.

Les supports de communication seront nombreux et diversifiés pendant toute la durée du projet, à savoir :
- des panneaux seront créés afin d'informer la population à l'abord des sites des interventions ;
- des documents « tout-ménage » seront également élaborés et diffusés aux personnes privées et aux commerces ;
- de la signalétique sera créée ;
- des supports papier et digital vont être utilisés afin de toucher un large public ;
- des travaux journalistiques, des interviews, des articles et éditions seront réalisés ;
- des événements variés seront organisés.

Le tableau récapitulatif de la page suivante expose de manière explicite le degré d'importance au niveau de la communication durant chaque période et définira précisément le type de communication qui sera privilégié tout au long des différentes phases du projet qui s'étend sur 10 ans, à savoir de 2023 à 2032.

1	Communication importante avec le public, séances informatives avec intervenants, panneaux, réseaux sociaux, communiqué de presse et autres possibilités
2	Communication avec importance, panneaux, réseaux sociaux, communiqué de presse
3	Communication avec les réseaux sociaux, communiqué de presse, mise en place de panneaux

Année	ID	Situation des parcelles communales	Volume de coupe en m³	*Commentaires*	*Communication externe*	*Degré d'importance de communication*
2023	**1**	Forêts à proximité du terrain de football de la Veyre-d'En-Haut	**50**	*Coupe forestière courante*	*NON*	***3***
2024	**2**	Forêt des Bosquets	**400**	*Coupe d'importance avec hélicoptère*	*OUI*	***1***
2025	3	Stand de tir de Gilamont	150	*Coupe se trouvant dans un quartier résidentiel aux abords de la ville*	*OUI*	***2***
	4	Stand de tir de Gilamont				
	5	Forêt des Bosquets				
2026	**6**	À proximité de la piste finlandaise – Zone industrielle de la Veyre-d'En-Haut	**200**	*Coupe impactant des infrastructures forestières*	*OUI*	***1***
	7	Forêts à proximité du terrain de football de la Veyre-d'En-Haut	**25**			
2027	**8**	Forêts à proximité du terrain de football de la Veyre-d'En-Haut	**100**	*Coupe forestière courante impactant des infrastructures forestières*	*OUI*	***3***
2028	9	Colline des Sept ans	75	*Coupe, entretien impactant une ancienne plantation entreprise avec des enfants et une forêt sollicitée pour le transit piétonnisé*	*OUI*	***1***
	16	Forêt des Bosquets	**25**			
2029	10	À proximité de la piste finlandaise – Zone industrielle de la Veyre-d'En-Haut	50	*Aucun impact sur le public hormis les écoles sur Salauroz*	*NON*	***3***
	11	Salauroz – Espaces scolaires projetés	50			
2030	**12**	Forêts à proximité du terrain de football de la Veyre-d'En-Haut	**100**	*Aucun n'impacte sur le public, hormis la fermeture provisoire du cheminement se trouvant en amont*	*NON*	***3***
2031	13	Sous le tennis de St-Légier – Cabane du Moutonnier	50	*Impact visuel important*	*OUI*	***2***
	14	Forêts à proximité du terrain de football de la Veyre-d'En-Haut	75			

2032	15	Pont de Fenil	100	*Fermeture du cheminement momentanément pour les travaux*	*OUI*	**2**

8. BUT ET HORIZON

L'entretien durable du patrimoine forestier est une action d'utilité publique. Il est essentiel que le propriétaire s'engage à entretenir ses forêts protectrices et, prioritairement, celles concernées par des enjeux sécuritaires. Ces entretiens permettent, en plus de ceux évoqués, de garantir la sécurité des zones de loisir et d'accueil en forêt.
Nous soulignons également que, dans le cadre des visites liées au présent mandat, il a été constaté un besoin d'intervention sécuritaire et sylvicole urgent dans tout le massif des Bosquets. Ces travaux devront être entrepris au plus tard dans le courant de l'année 2024.

8.1 RECOMANDATIONS

- Il est donc recommandé de garantir une enveloppe budgétaire suffisante sur une période de 10 ans sous forme de crédit-cadre pour permettre l'entretien des forêts publiques. Le fait de travailler dans le cadre d'un programme sylvicole pluriannuel permettrait de mieux planifier les travaux et de sortir d'un principe d'intervention uniquement à but sécuritaire non subventionnable en forêt protectrice. Le solde déficitaire à la charge de la commune s'en trouverait dès lors diminué.

- Opter pour un temps de retour plus court dans le secteur des Bosquets, et un mode de gestion visant une futaie irrégulière, forêts urbaines, avec un volume sur pied en dessous de la moyenne (environ 200 à 250 m^3/ha à long terme). Compte tenu des enjeux sécuritaires dans ce secteur, et de l'importance de pérenniser cet aspect et les fonctions forestières du massif, il est vivement recommandé d'étudier l'application d'une mesure de gestion spécifique aux forêts urbaines. En accord et selon les directives cantonales et la DGE-FORET.

- Canaliser les zones d'accueil afin de limiter l'impact sécuritaire sur la gestion sylvicole. Le secteur de la Veyre est déjà propice aux activités en forêt et tout aménagement envisagé devrait y être étudié en priorité. Tout projet d'infrastructures d'accueil en forêt doit en outre être validé par la DGE-FORET et doit suivre les principes et les bases légales de l'aménagement du territoire.
  Les infrastructures d'accueil nécessitent un entretien périodique pour assurer la sécurité des usagères et usagers, en particulier la piste finlandaise à la Veyre. Cette dernière devrait faire l'objet de travaux de réfection sur une grande partie de son tronçon (hors programme sylvicole). Comme tout ouvrage en forêt, le propriétaire doit en assumer la responsabilité, tant financière que sécuritaire. C'est pourquoi, il est demandé ci-après, un complément budgétaire permettant l'entretien et le renouvellement des installations forestières en place actuellement. Cette demande de crédit fait partie intégrante du crédit-cadre demandé.

- L'opportunité de confier la gestion des forêts au groupement forestier de la Veveyse a été vérifiée. Cette option permettrait au groupement forestier d'organiser les chantiers et la commercialisation du bois. La flexibilité budgétaire pour les investissements ne serait alors plus un facteur limitant dans l'organisation de travaux. Le groupement forestier prendrait l'ensemble à charge, avant de facturer à la Ville de Vevey les prestations effectuées. Cette option a été réfutée et le principe d'un crédit-cadre favorisé, afin de ne pas apporter une trop grande charge financière au groupe, qui a un budget de gestion inférieure à celui de la Ville. De plus, cette passation de gestion ne comprendrait pas un budget communication à la population lorsque des coupes forestières seraient

entreprises, ainsi que le suivi des infrastructures forestières comme informé précédemment.

9. ASPECTS FINANCIERS

9.1 Récapitulatif des dépenses prévues

Intitulé	Charges	Recettes prévisibles
Frais des coupes 2024 - 2033	600'000.00 Fr.	
Vente de bois		75'000.00 Fr. (montant arrondi)
Subventions DGE-Forêt		255'000.00 Fr. (montant arrondi)
Entretien des ouvrages	210'000.00 Fr.	
Communication	65'000.00 Fr. (montant arrondi)	
Prestations propres	130'000.00 Fr.	
Total TTC	**1'005'000.00 Fr.**	330'000.00 Fr.

9.2 Subventions

Les subventions de la DGE-Forêt estimées à 255'000.- Fr. seront comptabilisées dans les comptes des investissements sous « Recettes d'investissement », puis viendront en diminution du compte d'investissement y relatif au bilan.

9.3 Financement

Il est proposé de financer ces dépenses par la trésorerie courante par prélèvement sur le compte des investissements « Dépenses d'investissement ».

9.4 Amortissements

Selon les règles du MCH2, les terrains ne sont pas amortis. Dès lors, le montant estimé de 600'000.- Fr. en lien avec les frais de coupe 2024 - 2033 ne sera pas amorti. Toutefois, la valeur inscrite au bilan ne peut pas dépasser la valeur vénale du bien. Dès lors, des amortissements peuvent avoir lieu.

Les dépenses liées à l'entretien des ouvrages d'un montant total de 210'000.- Fr. seront amorties de la manière suivante :

- Le couvert d'accueil et les cheminements d'accès y relatifs de 60'000.- Fr. seront amortis sur 30 ans, soit environ 2'000 Fr. par année ;
- Le renouvellement des cheminements de 50'000.- Fr. sera amorti sur 20 ans, soit environ 2'500.- Fr. par année ;
- Le mobilier forestier de 20'000.- Fr. sera amorti sur 10 ans, soit environ 2'000.- Fr. par année ;

- L'entretien total sur 10 ans de 80'000.- Fr. sera amorti sur 10 ans, soit environ 8'000.- Fr. par année.

Les dépenses liées aux prestations propres d'un montant total de 130'000.- Fr. seront amorties de la manière suivante :

- Le montant de 130'000.- Fr. en lien avec les prestations propres sera réparti proportionnellement et amortit en conséquence.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 32/2023, du 30 octobre 2023, concernant la « Demande d'un crédit-cadre de Fr. 1'005'000.-- pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032 » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre de Fr. 1'005'000.-- pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032 ;

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;

3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Au nom de la Municipalité

le Syndic	le Secrétaire
Yvan Luccarini	Grégoire Halter

Membres de la Municipalité délégués : MM. Vincent Imhof et Pascal Molliat

Annexes :
- Programme sylvicole des forêts communales
- Plan de gestion 2020-2036
- Plans - Infrastructures - Matériaux
- Devis liés à la communication

CANTON DE VAUD, DGE-FORET

INSPECTION DES FORÊTS DU 5ÈME ARRDT

COMMUNE DE VEVEY

VILLE DE VEVEY, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN

PROGRAMME SYLVICOLE DES FORÊTS COMMUNALES 2023-32

RAPPORT TECHNIQUE

Auteur du projet :

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN

Les Combremonts 22
1510 Moudon
Tél. : 079 502 92 70
Courriel : sven.jordan@efsj.ch
Internet : www.efsj.ch

Version du 25.11.2022

Table des matières

1 INTRODUCTION 3

2 OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 3

3 PRIORISATION DES INTERVENTIONS 4

4 SYNTHÈSE DU PROGRAMME 4

4.1 Interventions à réaliser 4

4.2 Bilan financier 5

5 CONCLUSIONS 7

Table des Annexes

Carte Nº 1 : Plan de situation

Carte Nº 2 : Objectifs d'aménagement forestier

Carte Nº 3 : Loisirs en forêt

Carte Nº 4.1 : Programme des interventions, secteur Bosquets

Carte Nº 4.2 : Programme des interventions, secteur Bosquets (bis)

Carte Nº 4.3 : Programme des interventions, secteur Veyre

Carte Nº 4.4 : Programme des interventions, secteur Salauroz

Références

Plan directeur forestier de l'Est vaudois, 2015

Plan de gestion du triage de la Veveyse, 2021

1 INTRODUCTION

Le bureau d'Etudes forestières Sven Jordan, ingénieur forestier indépendant, a été mandaté par le service des travaux, espaces verts et entretien de la Ville de Vevey pour développer un programme sylvicole pour l'entretien des propriétés forestières de la commune.

Cette étude découle des documents d'aménagement forestier qui ont été concrétisés ces dernières années, soit le Plan directeur forestier de l'Est vaudois (PDF Est, 2015) et le Plan de gestion forestier du triage de la Veveyse (PGF, 2021).

Les objectifs sont de déterminer un programme d'interventions en tenant compte des lignes directrices de ces deux documents, de les prioriser et d'en faire une synthèse financière.

L'élaboration du programme sylvicole est réalisée en étroite collaboration avec le garde forestier du groupement de la Veveyse, Maxime Roth. Les interventions ont ainsi été évaluées conjointement.

La carte 1 en Annexe situe les propriétés forestières de la Ville de Vevey, dont la surface totale est d'env. 19 hectares. A noter qu'un peu moins de la moitié des forêts se situe sur le territoire communal de Blonay - St-Légier (env. 9 ha) dans le secteur de la Veyre, ainsi qu'un petit bosquet sur le territoire de Corsier-sur-Vevey.

2 OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

La gestion forestière est cadrée par les objectifs fixés par le PDF Est et par le PGF. Ceux-ci déterminent les fonctions forestières prépondérantes par secteurs et les objectifs de gestion, et fixent la possibilité de coupe sur une période donnée. Les points déterminants qui concernent les propriétés forestières de la Ville de Vevey sont décrits ci-dessous.

A. PDF Est vaudois 2015

Ce document définit les grandes lignes de la gestion au niveau d'une région, en l'occurrence dans le périmètre Riviera-Chablais-Pays-d'Enhaut. Citons les points suivants :

- De manière générale, la gestion des forêts doit être multifonctionnelle, avec toutefois la définition d'objectifs prépondérants selon les enjeux identifiés.
- Sur les propriétés de Vevey, la **fonction prépondérante est celle des forêts protectrices** (Vallon de la Veveyse), avec objectifs secondaires en faveur de la biodiversité et partiellement de valorisation ligneuse. En zone urbaine, les objectifs visent essentiellement les valeurs naturelles et paysagères. La carte 2 en Annexe illustre ces périmètres.
- Identification des infrastructures d'accueil et des périmètres pour privilégier les loisirs en forêt.
- Indépendamment des objectifs sylvicoles, les propriétaires d'infrastructures doivent garantir la sécurité vis-à-vis du risque de chutes d'arbres en forêt (domaine public, chemins et sentiers aménagés, etc.), conformément à la législation forestière vaudoise art. 41 LvLFo.

B. PG Veveyse 2021

Le PGF de la Veveyse précise les lignes directrices du PDF Est en objectifs et mesures à l'échelle du triage forestier et de la propriété. Les objectifs principaux sont les suivants :

- **Possibilité de coupe de 150 m^3/an** pour la période 2021-35.
- Entretien des forêts protectrices du vallon de la Veveyse prioritaire.
- Valorisation des sites biologiques dignes d'intérêt (notamment arbres-habitats, mesures en faveur d'espèces protégées, etc.).
- Canalisation des zones d'accueil existantes (La Veyre) et complément des infrastructures existantes. La carte 3 en Annexe situe ces infrastructures.

3 PRIORISATION DES INTERVENTIONS

La définition des interventions tient compte des critères suivants :

1. **Sécurisation d'infrastructures et de zones fréquentées**
2. **Etat sylvicole (forêt protectrice)**
3. **Coûts des travaux**
4. **Potentiel pour des mesures biodiversités**

Ces critères ont été pris en compte dans la définition du programme, mais ce dernier doit permettre de répartir les travaux sur une période de 10 ans. De ce fait et afin d'équilibrer le volume de travail ainsi que le flux financier, les années d'intervention ont parfois été reportées par rapport au degré d'urgence.

Il est important de soulever que la possibilité de coupe définie dans le plan de gestion est une moyenne annuelle idéale et une limite à ne pas dépasser afin d'atteindre un état sylvicole le plus proche possible d'un optimum durable.

Les interventions choisies visent en moyenne une exploitation de 145 m^3/an, soit 1'450 m^3. Le solde de 50 m^3 sur la période de 10 ans par rapport à la possibilité de coupe sert de réserve en cas de chablis (tempêtes, etc.) ou de coupes sécuritaires (chalarose du frêne, entretien de sentiers, etc.). Il n'est donc pas pris en compte dans le programme présenté.

4 SYNTHÈSE DU PROGRAMME

4.1 Interventions à réaliser

Une visite de terrain a permis de visualiser l'état des peuplements dans le courant de l'été 2022.
Les types d'interventions sont les suivants :

- <u>Soins culturaux</u> : travaux dans les jeunes peuplements pour structurer la forêt de demain, notamment en favorisant les essences d'avenir et pour assurer la stabilité des peuplements.
- <u>Eclaircie de perchis</u> : travaux de desserrage de peuplements très denses et avec peu de bois valorisable. L'objectif est de donner toutes les chances aux arbres d'avenir (candidats).
- <u>Eclaircie normale</u> : travaux d'éclaircie qui permet de valoriser les bois et d'augmenter le potentiel de croissance des arbres restants.
- <u>Mise en lumière</u> : travaux dans les peuplements qui sont à maturité, et qui visent à introduire la phase de régénération naturelle en amenant de la lumière au sol. Le taux de coupe est beaucoup plus important que dans une éclaircie normale.
- <u>Travaux biodiversité</u> travaux en faveur de la biodiversité en forêt, soit en faveur du lucane cerf-volant et pour structurer une lisière étagée. Des mesures ponctuelles supplémentaires sont à étudier au cas par cas (par ex. lucane aux Bosquets, etc.).

Les cartes 4.1 à 4.4 en Annexe illustrent tous les périmètres d'intervention pris en compte dans le programme. La moyenne des volumes de coupe est de 145 m^3/an, mais varie d'une année à l'autre dans une fourchette de 100 à 200 m^3 environ.

Il est essentiel de préciser que le programme ne tient pas compte des budgets financiers effectifs ni d'autres contraintes ou enjeux qui pourraient influer sur l'emprise ou le phasage des travaux.

Toutes ces estimations sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions prises sur le terrain au moment des martelages. Il s'agit d'un programme intentionnel.

Le Tableau 1 ci-dessous liste l'intégralité des interventions prises en compte dans le programme, et fait figurer le volume de coupe estimé, l'emprise des travaux ainsi que l'année d'exécution intentionnelle.

Les interventions en gras et n° ID rouge correspondent à des travaux à caractère sécuritaire en raison de la présence à proximité immédiate d'infrastructures urbaines ou d'accueil en forêt.

Tableau 1: Liste des interventions sur 10 ans, représentées sur les cartes 4 en annexes (ID rouge = travaux sécuritaires)

ID	Intervention	Débardage	Volume m³	Surface m²	Urgence	Année
1	**Eclaircie de perchis**	**Tracteur**	**50**	**6 131**	**2**	**2023**
2	**Mise en lumière**	**Hélicoptère**	**400**	**25 846**	**1**	**2024**
3	Mise en lumière	Tracteur	100	3 277	3	2025
4	Travaux BIODIV, lucane	-	25	1 038	5	2025
5	**Soins culturaux**	**-**	**25**	**4 786**	**2**	**2025**
6	**Eclaircie normale**	**Tracteur**	**200**	**17 615**	**2**	**2026**
7	**Soins culturaux**	**-**	**25**	**13 267**	**4**	**2026**
8	**Mise en lumière**	**Tracteur/Hélicoptère**	**100**	**5 540**	**3**	**2027**
9	Eclaircie normale	Tracteur	75	21 141	3	2028
16	**Soins culturaux**	**-**	**25**	**30 632**	**5**	**2028**
10	Mise en lumière	Hélicoptère	50	6 552	4	2029
11	Travaux BIODIV, lisière	Tracteur	50	2 727	5	2029
12	**Mise en lumière**	**Câblage**	**100**	**6 423**	**3**	**2030**
13	Eclaircie normale	Tracteur	50	7 907	4	2031
14	Mise en lumière	Tracteur	75	4 466	4	2031
15	Mise en lumière	Hélicoptère	100	6 232	5	2032
	TOTAL		**1 450**	**144 975**		
	Moyenne annuelle		*145*	*m³/an*		

4.2 Bilan financier

Afin d'évaluer l'impact financier des travaux sur les budgets, les critères suivants sont pris en compte :

1. Moyenne des coûts des travaux compte tenu des moyens d'exécution et de la difficulté du terrain. Les contraintes supplémentaires telles que la sécurité (par exemple aux Bosquets) alourdissent ces coûts. Il s'agit de valeurs d'expérience.
2. Recettes moyennes de 55 CHF/m³, tenant compte d'une proportion de 95% de feuillus valorisables sous forme de bois énergie.
3. Les subventions en forêt protectrice sont calculées sur la base des directives cantonales permettant de calculer le déficit admis selon des prix forfaitaires ou, dans certains cas particuliers avec l'accord de l'inspection cantonale des forêts, selon les prix effectifs. En forêt publique, 20% du déficit admis est à charge du propriétaire.
4. Les subventions de travaux en faveur de la biodiversité en forêt varient en fonction des mesures réalisées.

   Celles en faveur d'espèces prioritaires (lucane cerf-volant) bénéficient d'un taux de 70% des coûts effectifs.

   Les interventions pour structurer une lisière étagée sont subventionnés par forfait, à raison de 7'000 CHF/ha pour une première intervention.
5. A noter que les interventions n° 9 et 13 sont situées hors forêt protectrice et ne bénéficient donc pas de subventions.

Le résultat détaillé est présenté dans le Tableau 2.

Tableau 2: Bilan financier des interventions

Année	ID	COUTS			RECETTES CHF	Subventions CHF DGE-FORET		Solde financier CHF	*Sous-total par an*
		Exploitation CHF/m³	Soins CHF/m²	TOTAL CHF		Frais effectifs	Grille forfaitaire		
2023	**1**	300		15 000	2 750		2 800	- 9 450	*-9 450*
2024	**2**	600		240 000	22 000	174 400		-43 600	*-43 600*
2025	3	150		15 000	5 500		5 600	-3 900	*-13 782*
	4	200		5 000	-	3 500		-1 500	
	5	50	2	10 822	-		2 440	-8 382	
2026	**6**	100		20 000	11 000		11 200	2 200	*-20 769*
	7	50	2	27 784	-		4 815	-22 969	
2027	**8**	200		20 000	5 500		9 600	-4 900	*-4 900*
2028	9	100		7 500	4 125		-	-3 375	*-56 212*
	16	50	2	62 514	-		9 677	-52 837	
2029	10	350		17 500	2 750		4 800	-9 950	*-15 291*
	11	200		10 000	2 750		1 909	-5 341	
2030	**12**	150		15 000	5 500		8 000	-1 500	*-1 500*
2031	13	150		7 500	2 750		-	-4 750	*-7 675*
	14	150		11 250	4 125		4 200	-2 925	
2032	15	450		45 000	5 500		9 600	-29 900	*-29 900*
			TOTAL	**529 870**	**74 250**	**177 900**	**74 641**	**-203 079**	
		Moyennes CHF/an		*52 987*	*7 425*	*25 254*		*-20 308*	

Notons que le volume en réserve de 50 m³ n'est pas pris en compte. Dans le cas de travaux plus conséquents ou supplémentaires à cette estimation, il faut rajouter un montant de réserve d'env. 20'000 CHF.

L'investissement financier (fond de caisse) peut donc ainsi être arrondi à 550'000 CHF HT sur une période de 10 ans. En tenant compte de la TVA et de l'augmentation des carburants et autres matériaux (inflation, etc.), **le montant TTC d'investissement se monte ainsi à 600'000 CHF**, soit 60'000 CHF/an.

Avec un solde financier nettement négatif d'env. 203'000 CHF HT sur 10 ans, le résultat reflète des conditions de gestion difficiles en raison de la topographie (Vallon de la Veveyse) et de la forte urbanisation (Les Bosquets en particulier) qui compliquent les moyens d'exploiter les forêts et les impératifs sécuritaires. En tenant compte de ces éléments, on peut évaluer le **solde déficitaire entre 250'000 et 300'000 CHF TTC pour une période de 10 ans**.

5 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, il est essentiel que le propriétaire s'engage à entretenir ses forêts protectrices, et prioritairement celles concernées par des enjeux sécuritaires, malgré la charge financière que cela représente. L'entretien durable du patrimoine forestier est une action d'utilité publique, à bien d'autres égards en plus de ceux évoqués, comme par exemple pour les loisirs et l'accueil en forêt ou encore en lien avec le changement climatique.

Nous soulignons encore que, dans le cadre des visites liées au présent mandat durant l'été 2022, nous avons constaté un **besoin d'intervention sécuritaire et sylvicole urgent dans tout le massif des Bosquets**.

Nous recommandons donc de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- ✓ **Garantir une enveloppe budgétaire suffisante sur une période de 10 ans** (sous forme de crédit cadre) pour permettre l'entretien des forêts, en particulier celles à vocation sécuritaire et de protection physique en priorité absolue. En effet, travailler dans le cadre d'un programme sylvicole pluriannuel permettrait de mieux planifier les travaux, et de sortir d'un principe d'intervention uniquement à but sécuritaire non subventionnable en forêt protectrice. Le solde déficitaire à la charge de la commune s'en trouverait diminué.
- ✓ **Opter pour un temps de retour plus court dans le secteur des Bosquets, et un mode de gestion visant une futaie irrégulière**, voire de taillis, avec un volume sur pied en dessous de la moyenne (env. 200 à 250 m^3/ha à long terme). Compte tenu des enjeux sécuritaires dans ce secteur, et de l'importance de pérenniser l'aspect et les fonctions forestières du massif, nous recommandons vivement d'étudier l'application d'une mesure de gestion spécifique aux forêts urbaines.
- ✓ **Canaliser les zones d'accueil** afin de limiter l'impact sécuritaire sur la gestion sylvicole. Le secteur de la Veyre est déjà propice aux activités en forêt, et tout aménagement envisagé devrait y être étudié en priorité. Tout projet d'infrastructure d'accueil en forêt doit en outre être validé par la DGE-FORET et suivre les principes de l'aménagement du territoire.

  Les infrastructures d'accueil nécessitent un entretien périodique pour assurer la sécurité des usagers, en particulier la piste finlandaise à la Veyre. Cette dernière devrait faire l'objet de travaux de réfection sur un tronçon d'au moins 100 m (hors programme sylvicole). Pour tout ouvrage en forêt, c'est le propriétaire qui doit en assumer la responsabilité (financière et sécuritaire).
- ✓ **Vérifier l'opportunité de confier la gestion des forêts au Groupement forestier de la Veveyse**. Cette option permettrait de gagner en efficacité dans la gestion sylvicole, en particulier en ce qui concerne l'organisation de chantiers et la commercialisation des bois. La flexibilité budgétaire pour les investissements ne serait alors plus un facteur limitant dans l'organisation de travaux.

Moudon, le 25 novembre 2022

Sven Jordan

Ing. forestier HES

Ville de Vevey
Programme sylvicole 2023-2032

Carte 1: Propriétés communales

Date: 25.11.2022

Echelle: 1:10 000

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@efsj.ch

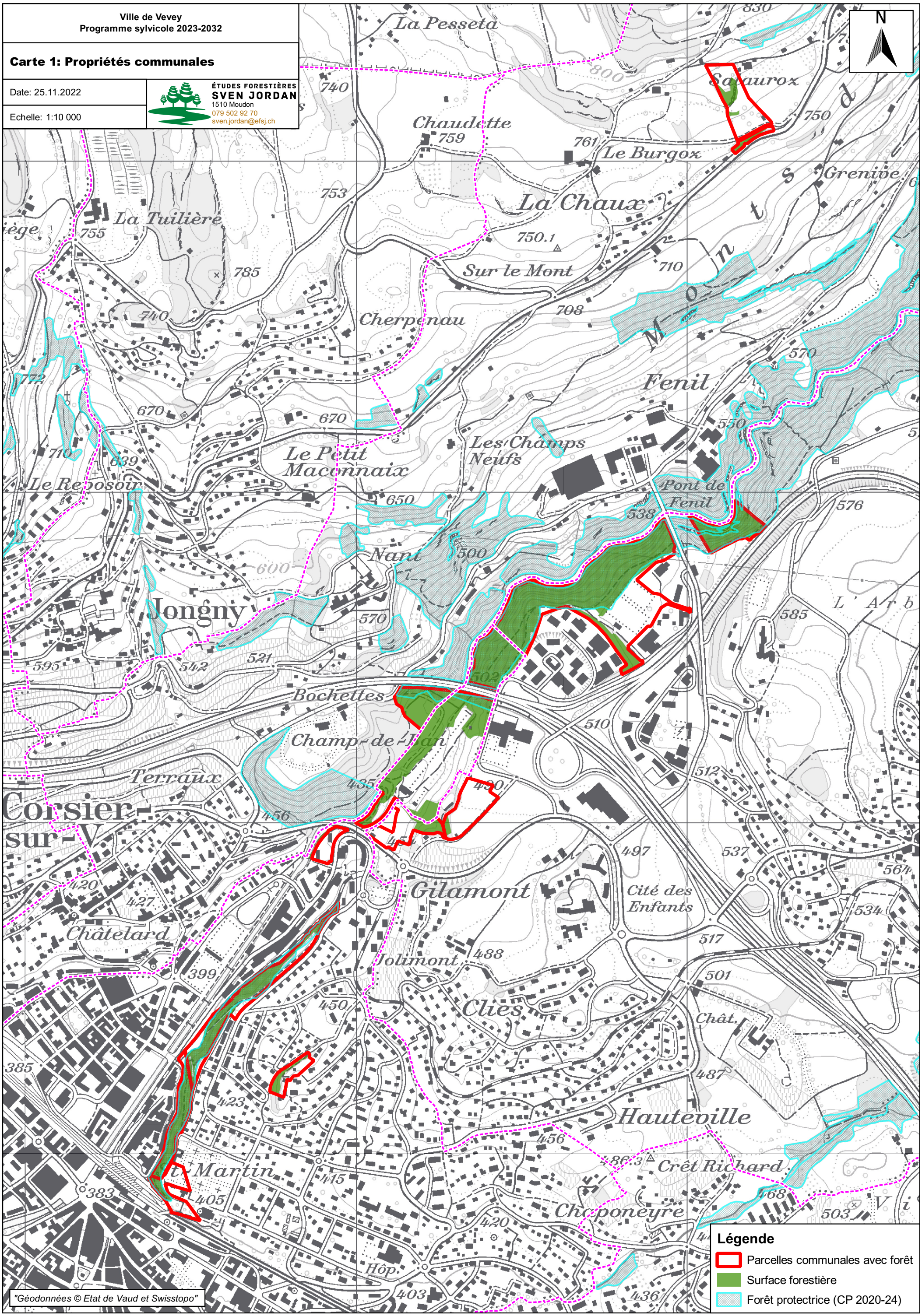

Ville de Vevey
Programme sylvicole 2023-2032

Carte 2: Objectifs d'aménagement forestier

Date: 25.11.2022

Echelle: 1:10 000

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@efsj.ch

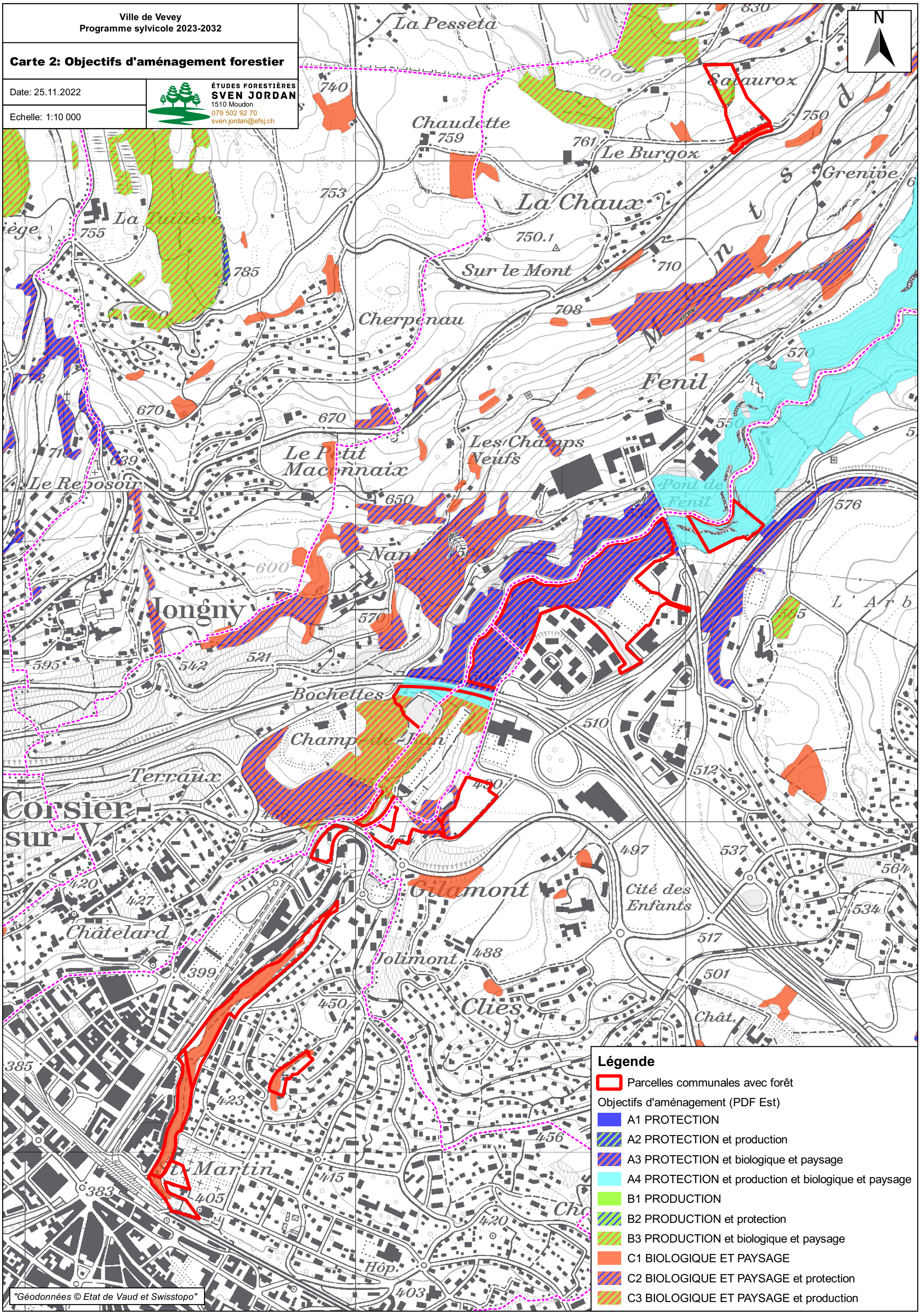

Ville de Vevey
Programme sylvicole 2023-2032

Carte 3: Loisirs en forêt

Date: 25.11.2022

Echelle: 1:10 000

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@efsj.ch

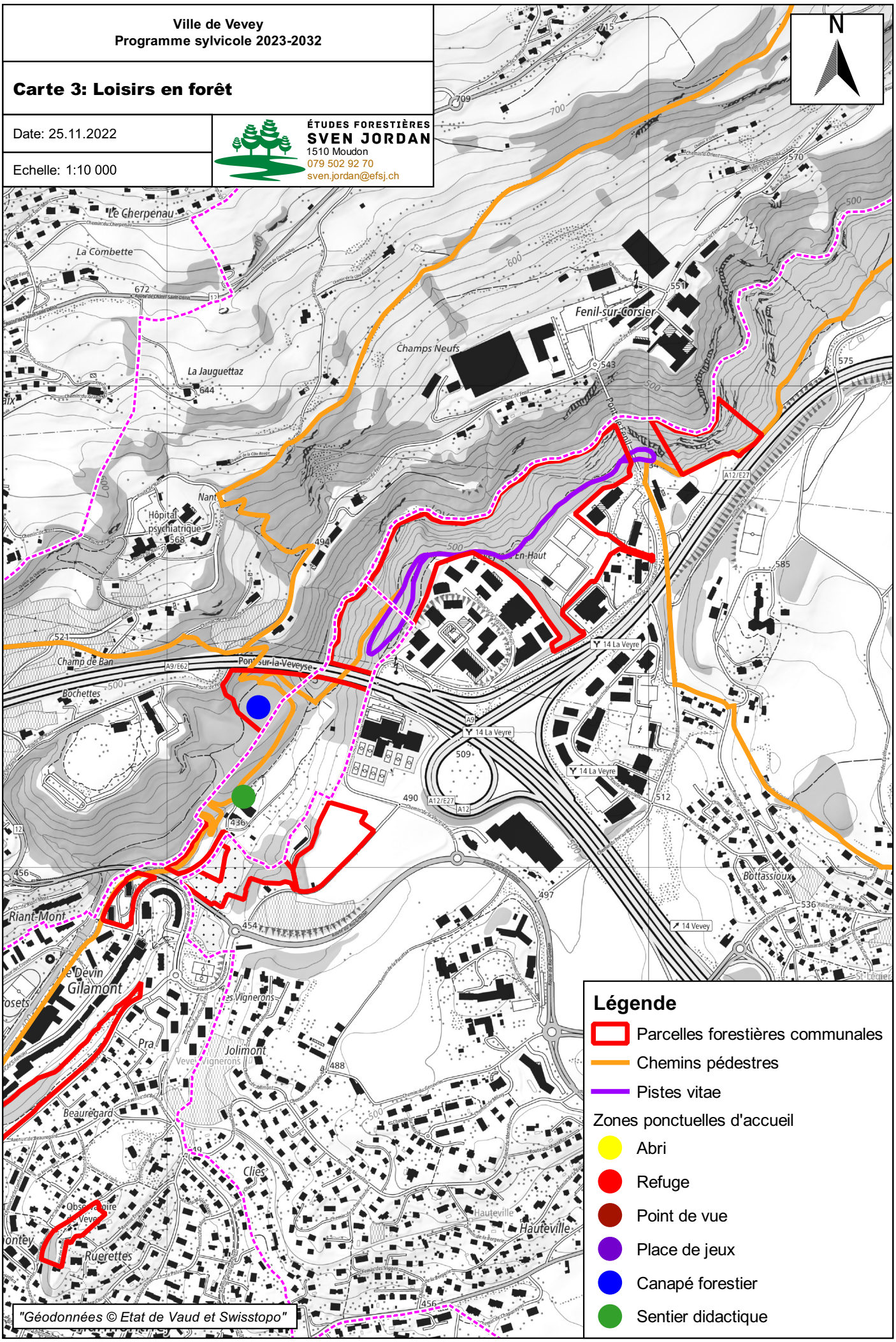

"Géodonnées © Etat de Vaud et Swisstopo"

Ville de Vevey
Programme sylvicole 2023-2032

Carte 4.1: Interventions secteur Bosquets

Date: 25.11.2022

Echelle: 1:5 000

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@efsj.ch

Ville de Vevey
Programme sylvicole 2023-2032

Carte 4.2: Interventions secteur Bosquets (2e intervention en 2028)

Date: 25.11.2022

Echelle: 1:5 000

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@efsj.ch

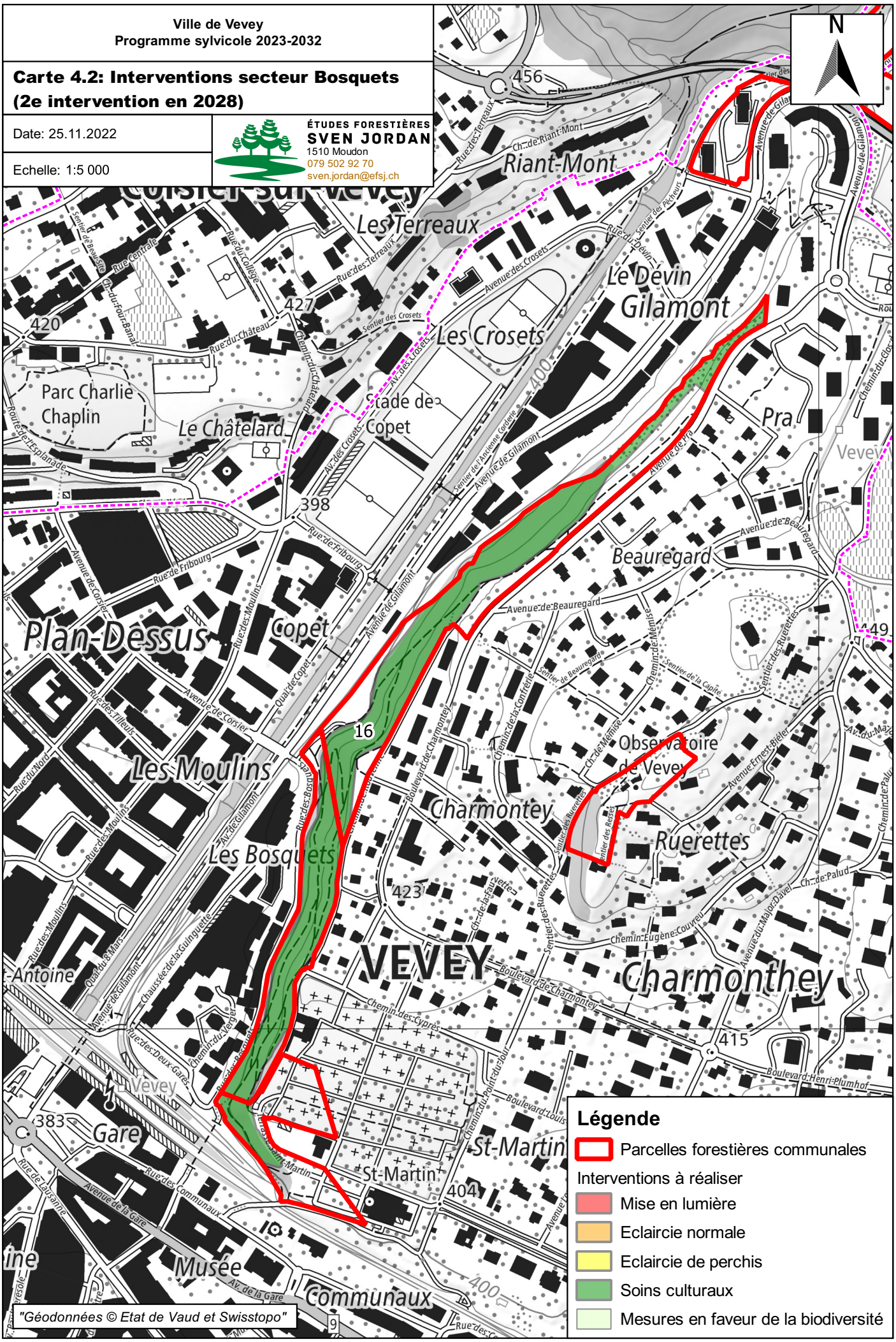

Ville de Vevey
Programme sylvicole 2023-2032

Carte 4.3: Interventions secteur Veyre

Date: 25.11.2022

Echelle: 1:5 000

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@efsj.ch

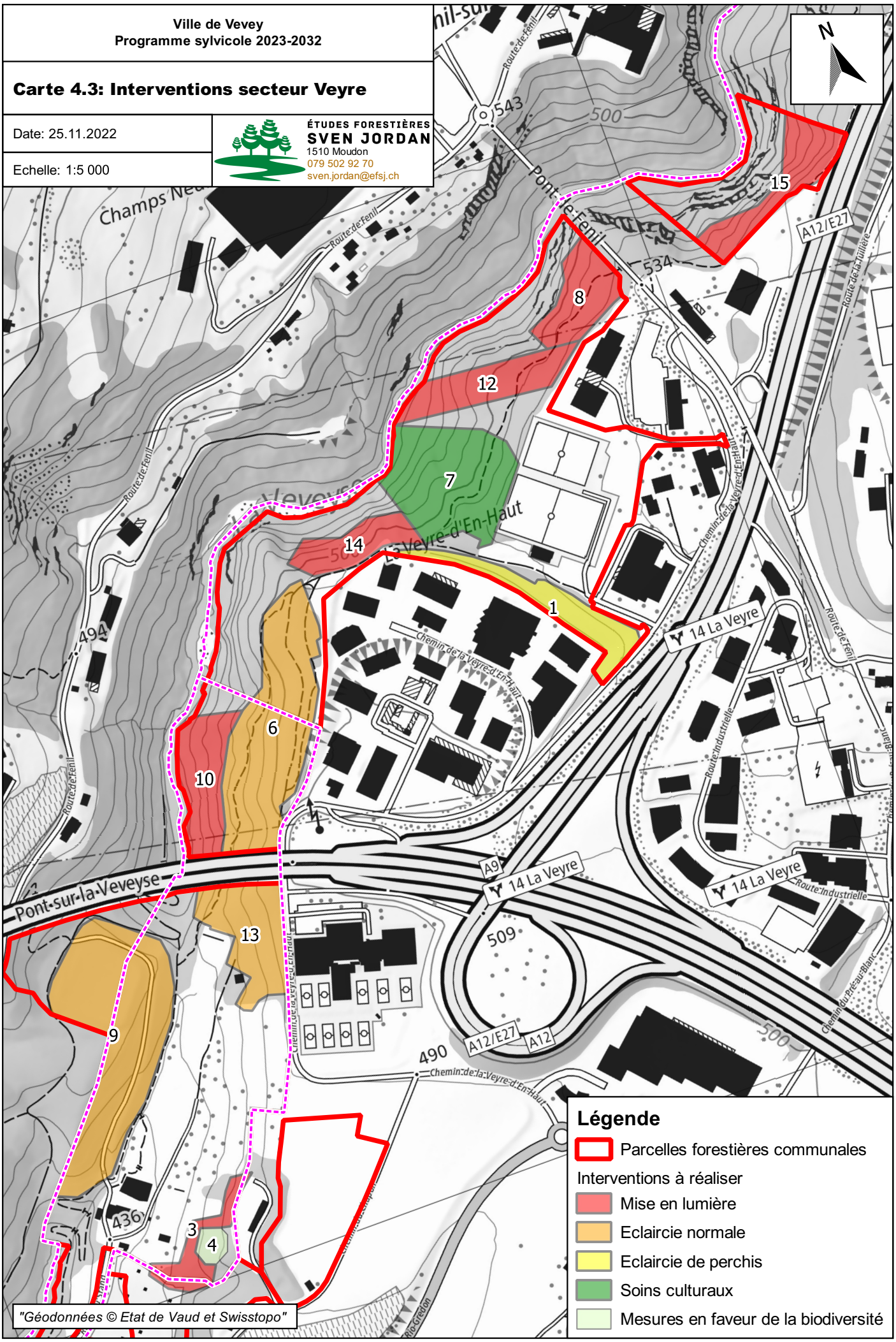

Ville de Vevey
Programme sylvicole 2023-2032

Carte 4.4: Interventions secteur Salauroz

Date: 25.11.2022

Echelle: 1:5 000

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@efsj.ch

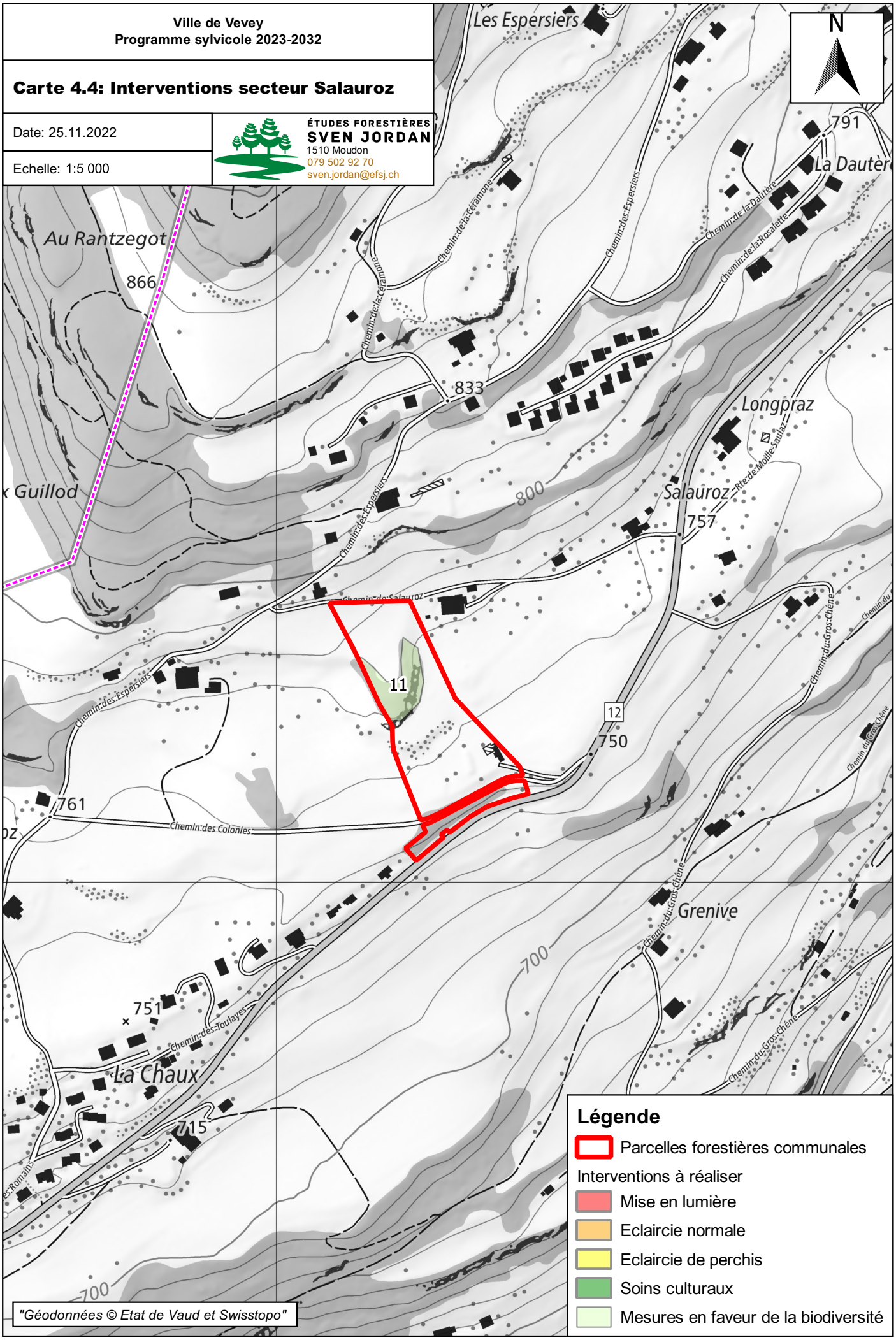

"Géodonnées © Etat de Vaud et Swisstopo"

Chemins forestier – barriérage :

Caisson végétalisé :

Cheminements forestiers en caisson végétalisé :

Couvert d'accueil en forêt :

Mobilier forestier :

Chemin des Pêcheurs

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap - Informations dépourvues de foi publique

Tour-Carrée

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Bosquets SUD

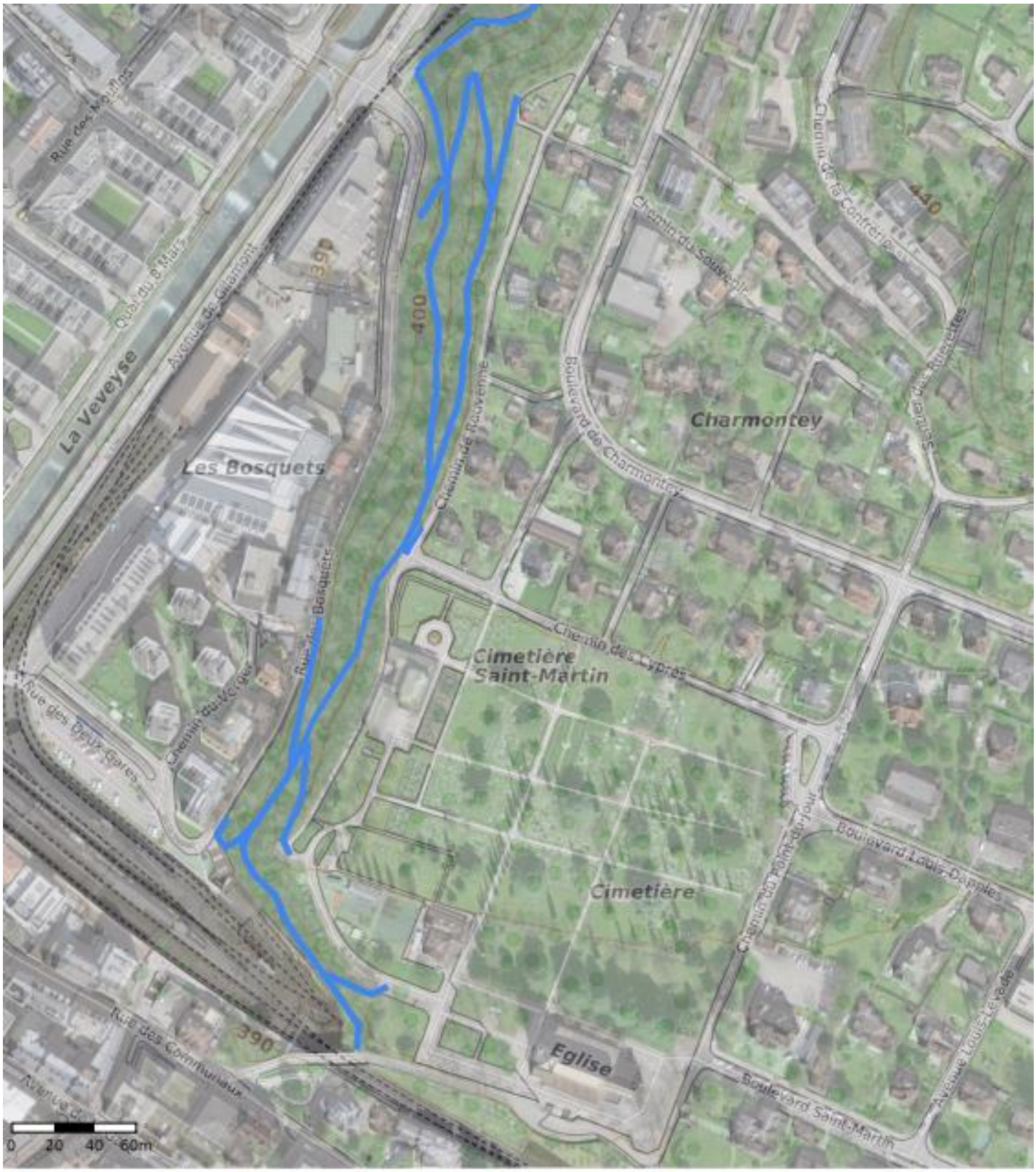

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Bosquets Nord

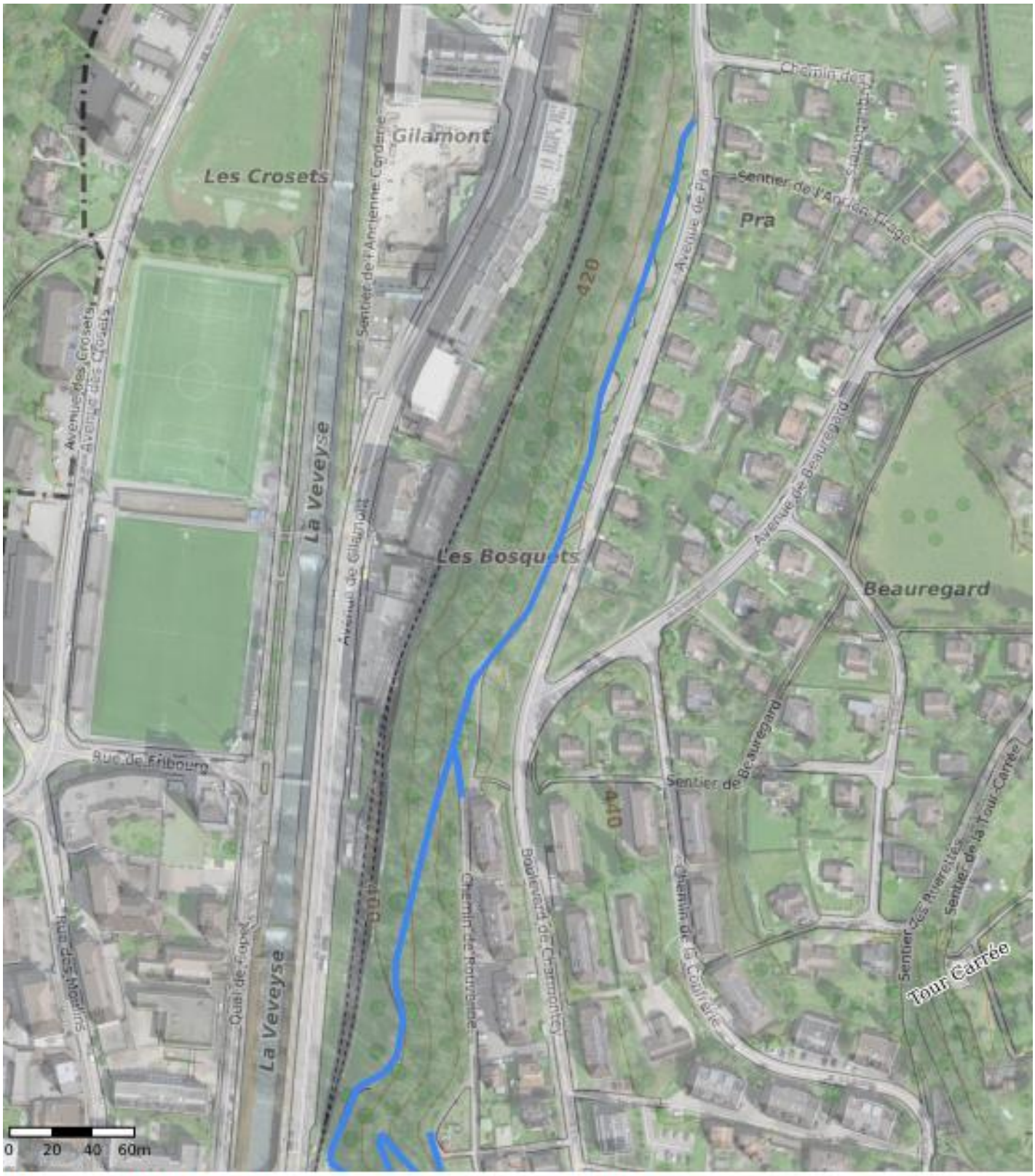

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Tour Carrée – Bosquets

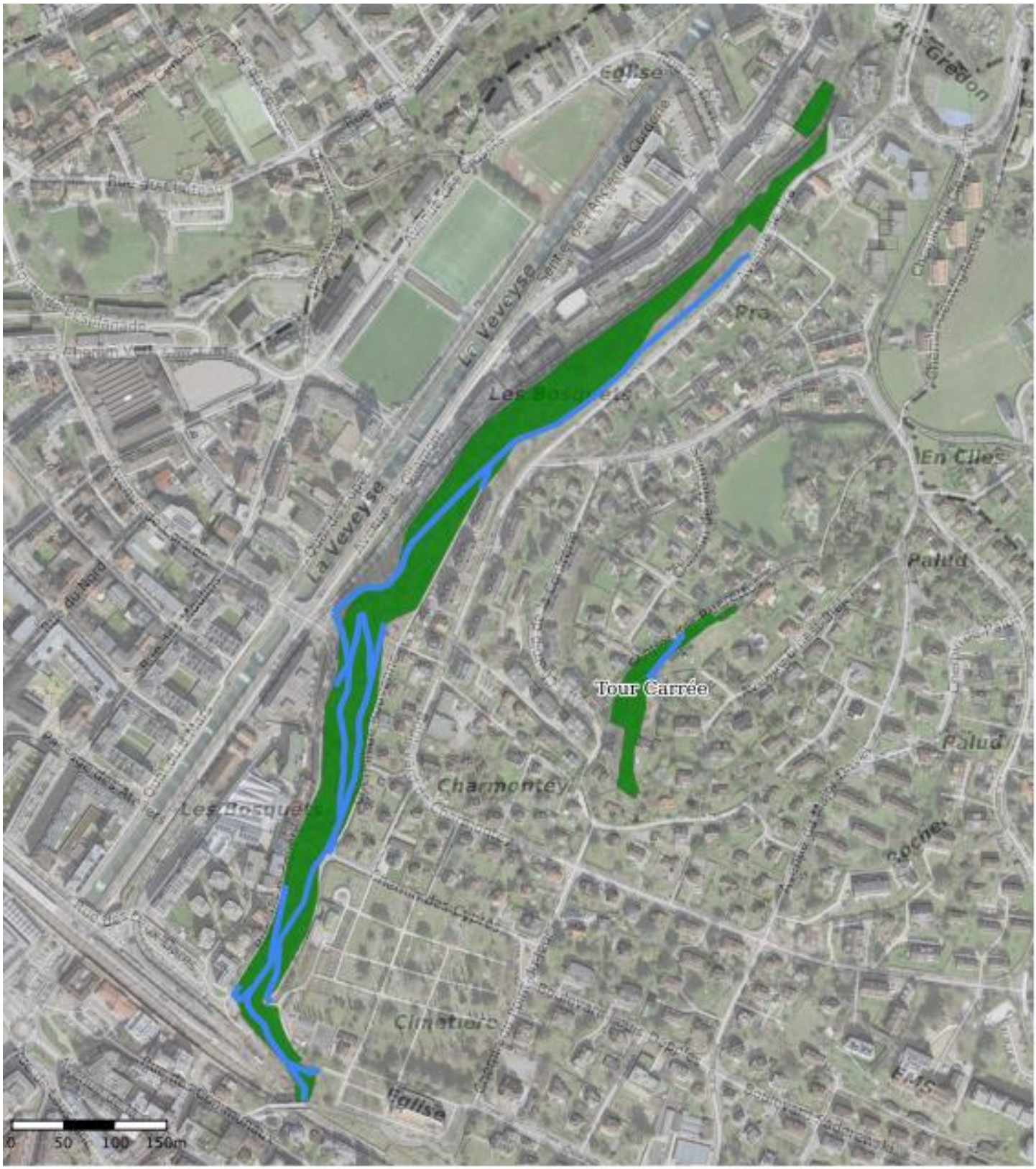

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Boucle de la piste Finlandaise

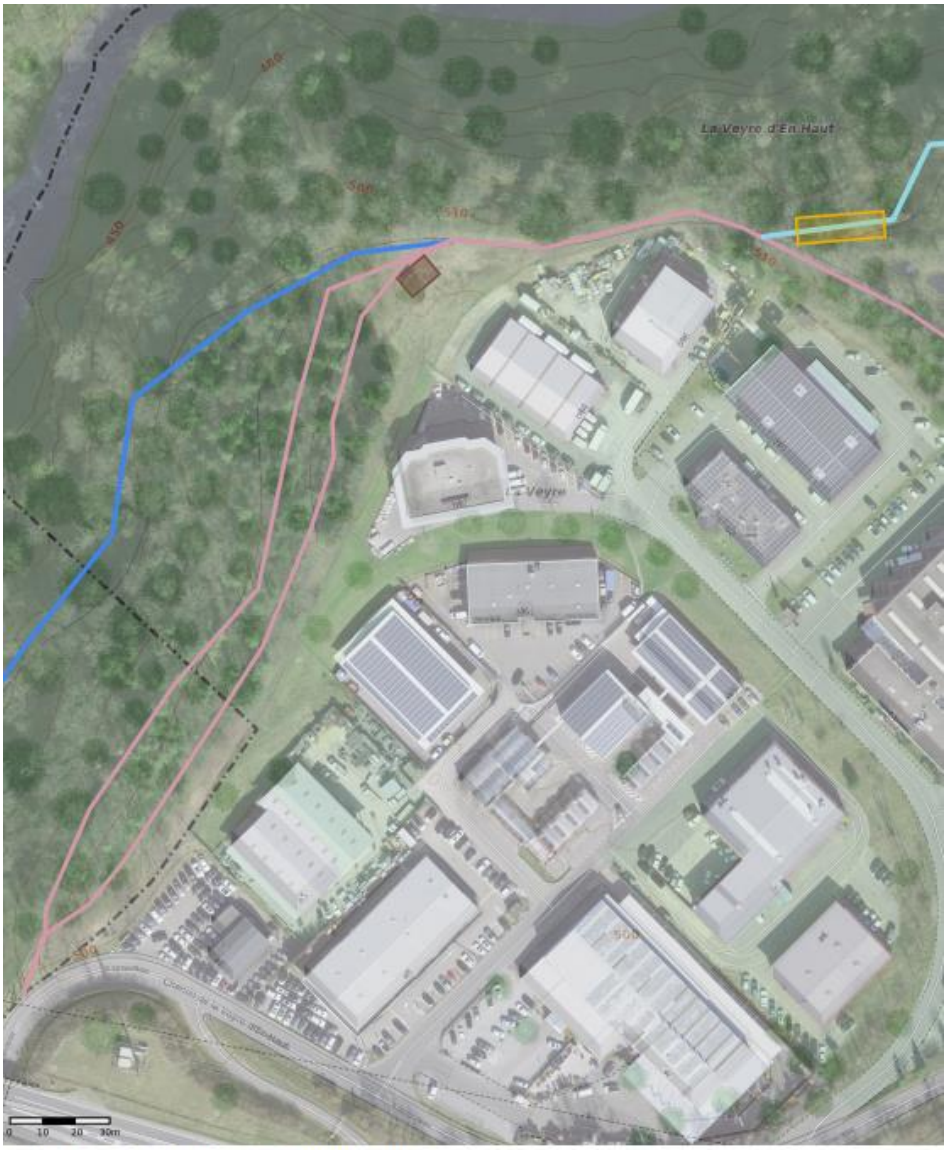

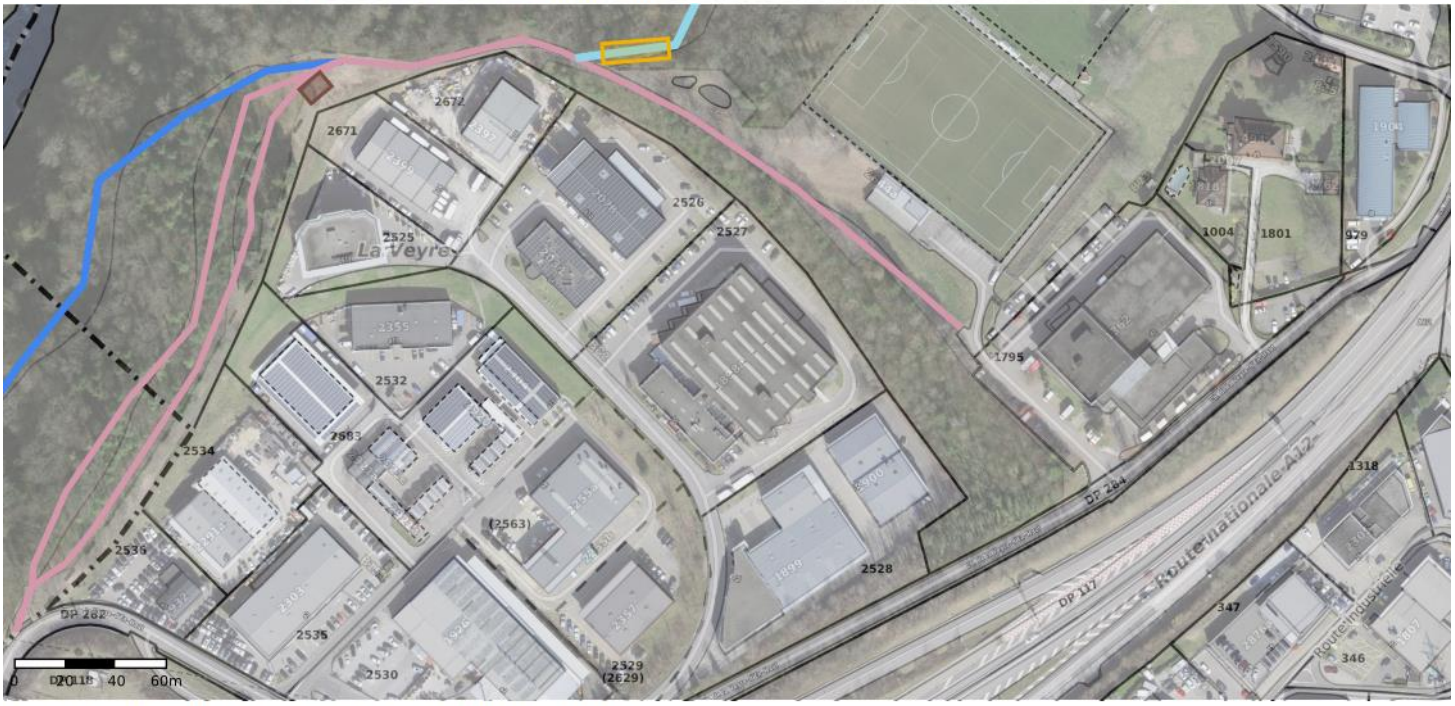

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Ancien Stand – jusqu'à la boucle de la piste Finlandaise

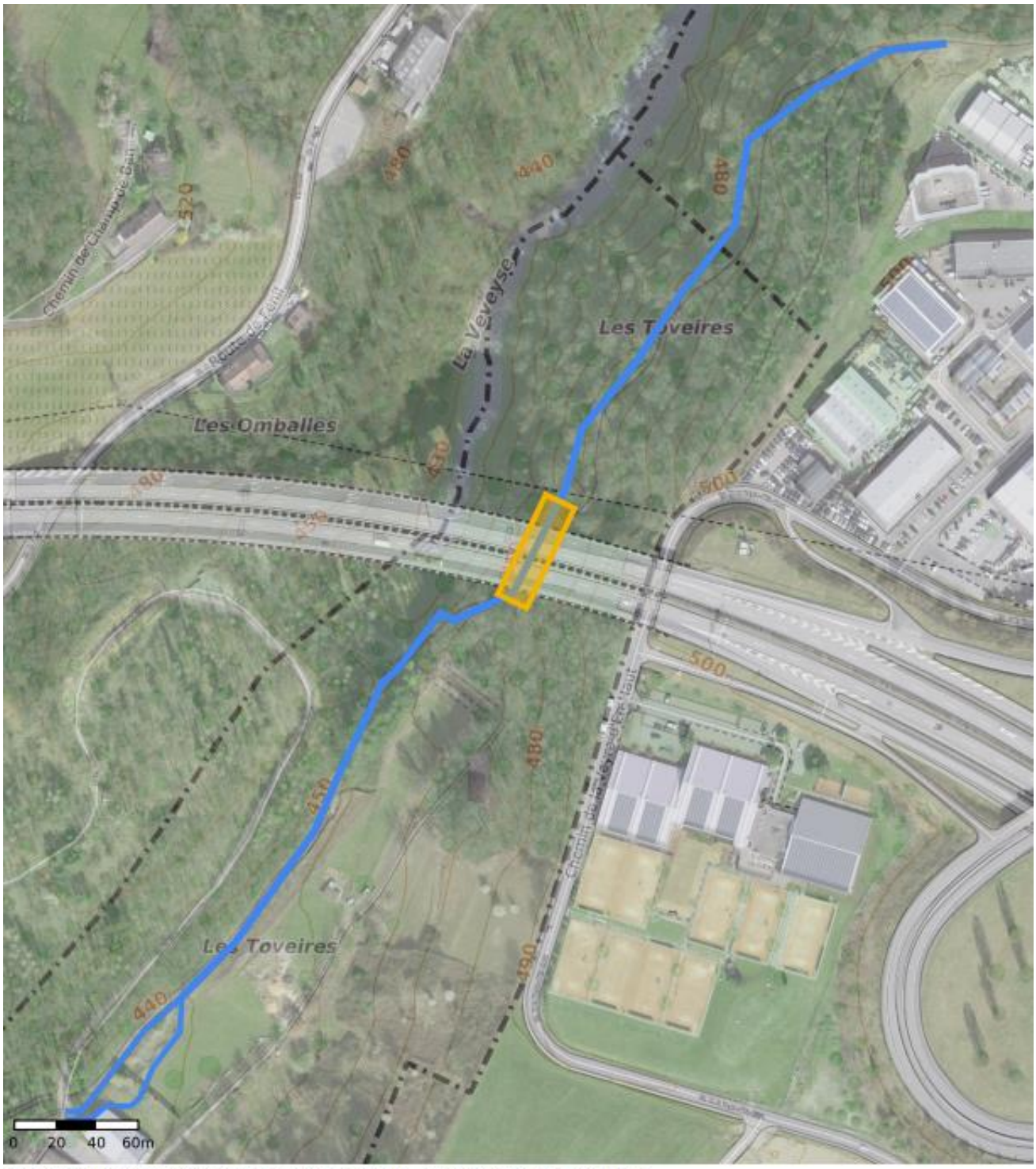

© Géodonnées : CartorMera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Boucle de la piste Finlandaise – Pont de Funil

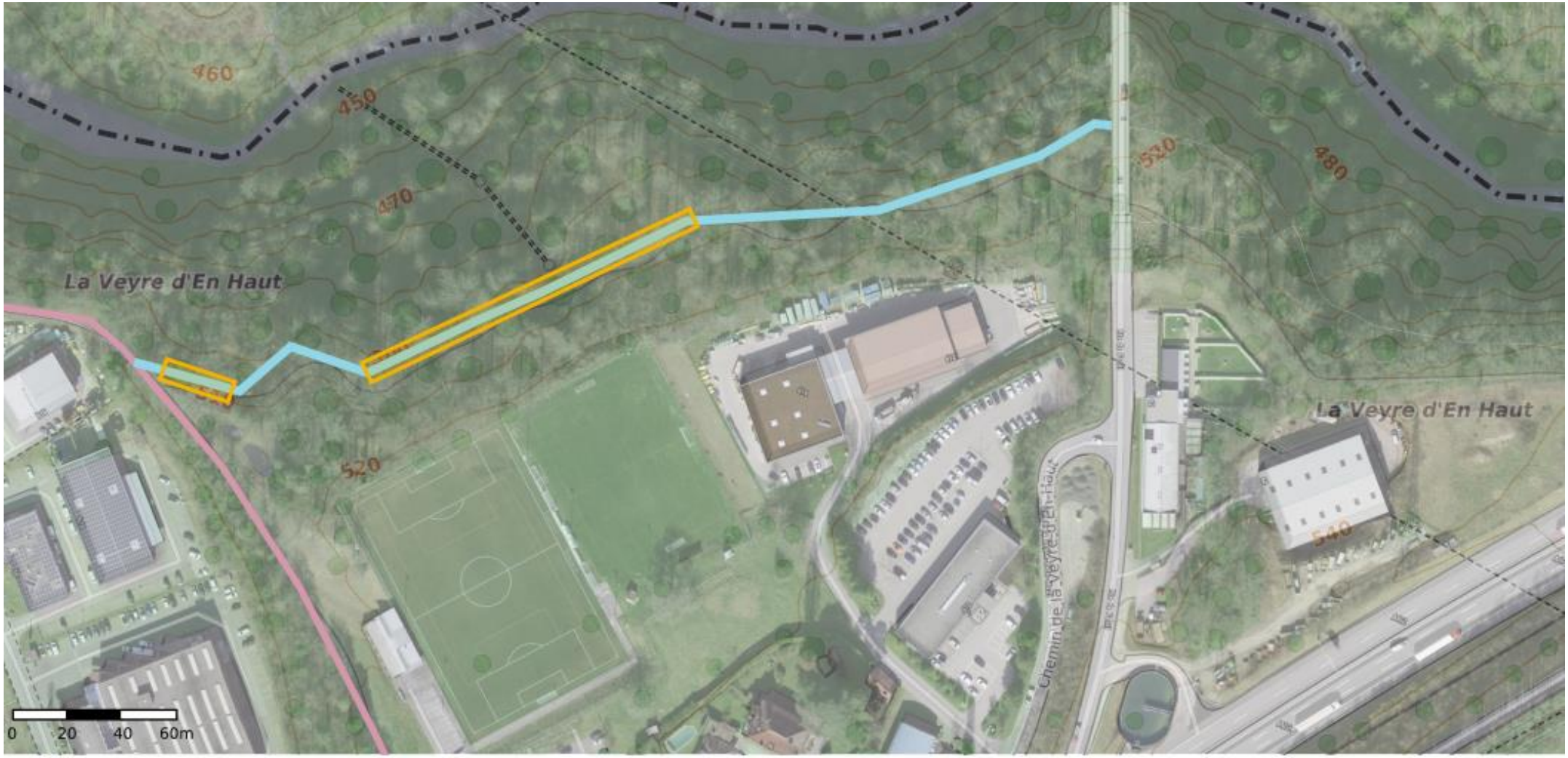

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

LEGENDE :

= Cheminements

= Caisson végétalisé

= Cabanon

Ville de Vevey - Direction des Espaces publics
Monsieur Martin Grégoire
Rue du Simplon 16
CP 1240
1800 Vevey

Devis DC/2023/1079

Forêts communales 2023-2032 | Communication : Frais

Date:	24.08.2023	Personne de contact:	Apothéloz Stéphanie
Valable jusqu'au:	23.09.2023		

PÉRIODE DE DÉMARRAGE
Fin 2023 jusqu'au printemps 2024, mise en place du dispositif de communication en vue du lancement de l'information à l'approche des premières interventions.

JUSQU'EN 2032
Dès l'été 2024, mise à jour régulière du dispositif et renfocement de la communocation lors des six moments annoncés de coupes ou interventions d'importance.

Ligne	Description	Qté/h	Prix	Total CHF
1	**Panneaux** 4 panneaux résistants mais mobiles pour informer la population à l'abord des sites des interventions. Impression, livraison et pose des stickers d'information. Démarrage : 6000 chf (~1500.-/panneau) > 2032 : 3000 chf (6 interventions)	1.0	9'000.00	9'000.00
2	**Tout-ménage** Frais d'impression et de diffusion PromoPost à env. 12'000 adresses (privés + commerces). - PromoPost : 1700 chf - Impression : 3000 chf Démarrage : 4'700 chf > 2032 : 4'700 chf (pour 2e édition)	1.0	9'400.00	9'400.00

3	**Affiches et flyers riverains**	1.0	2'400.00	2'400.00
	Frais d'impression et de diffusion pour cibler un quartier riverain (pied d'immeubles, commerces). - Diffusion : 100 chf (staff étudiant) - Impression : 300 chf Démarrage : 0 chf > 2032 : 2400 chf			
4	**Événement**	1.0	2'000.00	2'000.00
	Habillage de l'événement, apéritif, location de matériel. Démarrage : 1000 chf (lancement) > 2032 : 1000 chf (petits rdv)			
	Total			**22'800.00**
	TVA en sus 7.70%			1'755.60
	Total TTC			**24'555.60**

Nous espérons que notre offre saura répondre à vos attentes et restons à votre disposition pour toute question ou renseignement complémentaire.

Avec nos meilleures salutations.

PLATES-BANDES communication Sàrl

Ch. Renou 2, 1005 Lausanne
contact@plates-bandes.ch
+41 21 323 25 25

Rue de la Ronde 5, 2300 La Chaux-de-Fonds
tchaux@plates-bandes.ch
+41 32 520 90 70

Banque : Banque Cantonale Vaudoise
BIC : BCVLCH2L, **IBAN :** CH60 0076 7000 R542 3720 0
N° de TVA : CHE-113.939.275 TVA

Ville de Vevey - Direction des Espaces publics
Monsieur Martin Grégoire
Responsable Parcs et Jardins
Rue du Simplon 16
CP 1240
1800 Vevey

Devis DC/2023/1067

Forêts communales 2023-2032 | Communication : Prestations

Date:	24.08.2023	Personne de contact:	Apothéloz Stéphanie
Valable jusqu'au:	30.09.2023		

PÉRIODE DE DÉMARRAGE
Fin 2023 jusqu'au printemps 2024, mise en place du dispositif de communication en vue du lancement de l'information à l'approche des premières interventions.

JUSQU'EN 2032
Dès l'été 2024, mise à jour régulière du dispositif et renfocement de la communocation lors des six moments annoncés de coupes ou interventions d'importance.

Ligne	Description	Qté/h	Prix	Rabais	Total CHF
1	**Gestion du mandat** Suivi administratif, planning, création de budget et décomptes. Mails, téléphones et séances. Démarrage : 4h >2032 : 36h (~4h/an)	40.0 h	150.00		6'000.00
2	**Concept et stratégie générale** Définition du fil rouge, des accroches, du ton, de l'univers visuel, du slogan, de la baseline et autres éléments-clés. Stabilisation des options pour le dispositif de communication et définition d'un plan d'actions simple. <u>Livrables:</u> • 2 variantes d'identifiants du projet et de slogans • Esquisses graphiques par type de supports • Plan d'actions simlpe Démarrage : 16h > 2032 : 0h	16.0 h	150.00		2'400.00

3	**Rédaction** Partant du préavis, rédaction des textes d'information, définition du ton, organisation et hiérarchisation des contenus. Travaux journalistiques, réalisations d'interviews, rédaction d'articles et éditions... Adaptations et corrections. Démarrage : 8h > 2032 : 24h (~4h/intervention)	32.0 h	150.00		4'800.00
4	**Exécution graphique** **Supports papiers et digitaux** Application de l'identité sur les supports papier et digitaux retenus (affiches différents formats, tous ménages, flyers, supports ppt, banner web, posts réseaux sociaux et panneaux d'information sur site...). Présentation de variantes, adaptations et validations (2 rounds). Suivi de production et de livraison. Démarrage : 12h > 2032 : 48h (~8h/intervention)	60.0 h	150.00		9'000.00
5	**Exécution signalétique** **Panneaux** Recherche d'une solution de panneaux utilisables sur la durée du projet (solides mais mobiles). Suivi de production et d'installation. Présentation de variantes, adaptations et validations (2 rounds). Démarrage : 16h > 2032 : 24h (~4h/intervention)	40.0 h	150.00		6'000.00
6	**Exécution graphique** **Visuels panneaux** Partant des réalisation papier et digital, intégration des contenus pour les panneaux d'information sur site. Suivi de production et d'installation sur les panneaux. Démarrage : 8h > 2032 : 24h (~4h/intervention)	32.0 h	150.00		4'800.00
7	**Événements** Coordination et suivi dans la mise en place d'un événement de lancement pour la population, puis de 2 ou 3 invitations des riverains sur le terrain. Soutien au service pour la logistique et l'accueil. Démarrage : 8h (événement de lancement) > 2032 : 24h (pour 2-3 rdvs)	32.0 h	150.00	20%	3'840.00
	Total				**36'840.00**
	TVA en sus 7.70%				2'836.68
	Total TTC				**39'676.68**

Nous espérons que notre offre saura répondre à vos attentes et restons à votre disposition pour toute question ou renseignement complémentaire.

Avec nos meilleures salutations.